

**Bilan du Conseiller fédéral Beat Jans :
200 jours d'échec**

**La politique suisse en matière d'asile et de migration
est un échec nuisible pour notre population**



Document de fond de l'Union Démocratique du Centre

juillet 2024

L'essentiel en bref

- Le conseiller fédéral Beat Jans dit beaucoup de choses, affirme beaucoup de choses et annonce beaucoup de choses. Mais ses déclarations, ses affirmations et ses annonces se révèlent être des chimères et les exemples suivants l'illustrent.
- Les flux migratoires mondiaux sont en augmentation : ces derniers ont presque triplé au cours des 12 dernières années, avec une augmentation considérable des personnes déplacées par la force.
- Ceux qui ont le plus besoin de protection restent dans ou autour de leur pays d'origine et seuls 20% des personnes déplacées migrent à travers plusieurs pays.
- Augmentation des demandes d'asile en Suisse : la Suisse enregistre une augmentation constante des demandes d'asile, bien plus que d'autres pays européens. En 2024, le nombre de demandes avoisinera les 40'000.
- Explosion des coûts du système d'asile : les coûts du domaine de l'asile ont énormément augmenté et représentent une charge considérable pour le budget fédéral. Rien qu'au niveau fédéral, ils représentent plus de 3.5 milliards de francs. Les coûts totaux sont eux passés sous silence.
- Charge liée aux demandeurs de protection ukrainiens : le statut de protection S, accordé temporairement aux personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine, est détourné par des personnes n'ayant pas besoin de protection. Les charges financières supplémentaires qui en découlent sont massives.
- Ceux qui restent malgré des décisions d'asile négatives : les personnes dont la demande d'asile a été rejetée restent souvent en Suisse, souvent par le biais du statut « d'admission provisoire », qui se mue de fait en « admission définitive ».
- Problèmes liés à l'immigration illégale : les interpellations de personnes en situation irrégulière ou entrées illégalement sur le territoire augmentent et beaucoup d'entre elles restent en Suisse sans être découvertes.
- Ouverture des frontières : de facto, la Suisse a aujourd'hui des frontières ouvertes et n'importe qui peut entrer sans contrôle. Une fois sur place, les personnes restent généralement en raison de l'application incohérente de la loi et du laxisme des autorités.
- Le taux de criminalité est proportionnellement plus élevé parmi les demandeurs d'asile et les citoyens étrangers.
- Le rapatriement et l'accord de Dublin sont inefficaces : le rapatriement des demandeurs d'asile dans leur premier pays d'accueil, conformément à l'accord de Dublin, ne fonctionne pas efficacement, voire pas du tout.

Table des matières

200 jours du conseiller fédéral Jans : un état des lieux en quelques exemples.....	4
Exemple 1 : procédures strictes en 24 heures.....	4
Exemple 2 : les centres d'asile ne sont pas des centres d'hébergement d'urgence - pas de demandes le week-end et motivation écrite des demandes d'asile.....	5
Exemple 3 : lutter contre la criminalité liée à l'asile grâce au <i>case management</i>	7
Exemple 4 : les frontières restent ouvertes – « Protéger les frontières ne sert à rien ».....	8
Exemple 5 : pas d'augmentation du nombre de demandes d'asile - jusqu'à 40'000 demandes en 2024 également.....	10
Exemple 6 : la Confédération doit économiser 700 millions dans le domaine de l'asile - au lieu de 24% seulement, 40% des Ukrainiens doivent travailler.....	11
Exemple 7 : le statut de protection en Ukraine reste axé sur le retour et ne protège que les personnes ayant besoin de protection.....	14
Exemple 8 : adopter une législation européenne plus stricte en matière d'asile.....	16
Contexte : la misère de la politique migratoire de la Suisse en chiffres et en faits.....	17
Constat 1 : les flux migratoires mondiaux continuent d'augmenter fortement.....	17
Constat 2 : la majorité des personnes déplacées restent dans leur pays d'origine.....	19
Constat 3 : les demandes d'asile en Suisse continuent d'augmenter.....	21
Constat 4 : il y a trop de gens dans le domaine de l'asile - le statut de protection S fait exploser le système.....	24
Constat 5 : qui vient reste.....	26
Constat 6 : les interpellations de personnes en situation irrégulière ou d'immigrés clandestins augmentent.....	28
Constat 7 : les routes migratoires sont dangereuses, surtout pour les migrants.....	29
Constat 8 : l'absence de contrôles aux frontières incite l'immigration illégale.....	31
Constat 9 : la criminalité des étrangers et des demandeurs d'asile est une menace pour la sécurité publique.....	32
Constat 10 : personne ne connaît le coût exact de l'asile.....	35

200 jours du conseiller fédéral Jans : un état des lieux en quelques exemples

Le conseiller fédéral Beat Jans dit beaucoup de choses, affirme beaucoup de choses et annonce beaucoup de choses. Mais ses déclarations, ses affirmations et ses annonces se révèlent être des chimères.

En février 2024, le ministre de l'asile Beat Jans avait annoncé à grands renforts de déclarations qu'il allait serrer la vis dans le domaine de l'asile. Que ce soit lui, en tant que conseiller fédéral socialiste, qui dise une telle chose peut surprendre, a déclaré Beat Jans, mais « ce n'est pas une politique de gauche que de fermer les yeux sur les problèmes. »¹

Mais il s'avère que **peu d'actes suivent les grandes paroles**. Le ministre de l'asile Beat Jans a manifestement fait trop de promesses. Après 200 jours d'activité, la gauche n'a plus de raison de s'indigner contre lui car ce que le conseiller fédéral Jans a annoncé ne se concrétise pas.² Quelques exemples :

Exemple 1 : procédures strictes en 24 heures

Le conseiller fédéral Beat Jans a annoncé qu'il mettrait l'accent sur les demandeurs d'asile provenant de pays pour lesquels les demandes d'asile sont pratiquement vouées à l'échec, notamment l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

« Les mesures que nous avons prises pour alléger le système d'asile portent leurs fruits, notamment la procédure de 24 heures introduite par le SEM pour les demandes d'asile vouées à l'échec déposées par des personnes originaires d'Afrique du Nord. »³

En 2023, environ un quart des plus de 24'000 demandes initiales provenaient d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, avec un taux de reconnaissance inférieur à 1%. Afin de dissuader les demandeurs d'asile de ces pays, Beat Jans a étendu les procédures dites « 24 heures » à tous les centres fédéraux d'asile. Il a également annoncé que les demandeurs d'asile originaires des pays du Maghreb devront motiver leur demande par écrit au préalable.⁴

Évaluation :

¹ Tages Anzeiger, 2025, Jans présente ses plans en matière d'asile : « Es ist keine linke Politik, bei Problemen wegzuschauen », 20.02.2024, [online](#).

² Blick, 2024, Härter durchgreifen? Asylminister Jans hat zu viel versprochen, 11.5.24, [online](#).

³ Conseil national, session d'été 2024, débat sur la motion Mike Egger, « Urgence asile. Introduire un plafond pour les demandes d'asile », 6.6.24.

⁴ Blick, 2024, «Ein Asylzentrum ist keine Notschlafstelle!», 20.2.24, [online](#).

Il s'est avéré par la suite que les « procédures en 24 heures » durent bien plus longtemps que ce que l'on a fait croire à la population sous ce nom trompeur, en tout cas au moins un mois. **La stratégie d'avancée sous le titre de « procédure de 24 heures » s'avère donc être un pur coup de marketing.**

Depuis mai, les procédures de 24 heures sont appliquées dans toutes les régions où se présentent des demandeurs d'asile. Depuis lors, le nombre de demandeurs d'asile originaires d'Algérie, de Tunisie et du Maroc a diminué de 62%, a annoncé en mai le département du conseiller fédéral Beat Jans.⁵ Si l'on compare toutefois les chiffres non pas avec les mois d'hiver précédents, mais avec ceux du même mois de l'année précédente, on ne peut pas parler de baisse. En mai 2024, on a dénombré plus de demandes d'asile en provenance des trois pays du Maghreb qu'en mai 2023. Le nombre total de demandeurs d'asile originaires de ces pays n'a pas beaucoup diminué et a même augmenté en ce qui concerne la Tunisie.⁶

Les frontières suisses étant largement ouvertes, on ne sait pas non plus combien de Maghrébins séjournent malgré tout ici, en n'ayant tout simplement pas de droit d'asile. Le nombre élevé de délits dans les statistiques de la criminalité indique qu'ils sont tout de même ici, simplement plus en tant que requérants d'asile (catégorie « personnes relevant du domaine de l'asile »), mais en tant que touristes criminels (catégorie « autres étrangers »). On ne sait pas non plus ce qu'il advient des nombreux demandeurs d'asile déboutés : soit ils restent illégalement dans le pays, soit ils passent dans la clandestinité, soit ils continuent à voyager sans être découverts. Là encore, l'action des autorités est marquée par une perte totale de contrôle.

Exemple 2 : les centres d'asile ne sont pas des centres d'hébergement d'urgence - pas de demandes le week-end et motivation écrite des demandes d'asile

Le conseiller fédéral Beat Jans a annoncé que les demandes d'asile ne pourraient plus être déposées que pendant la semaine, l'objectif étant d'éviter que les migrants soient hébergés dans les centres d'asile fédéraux pendant le week-end et qu'ils repartent avant que leurs empreintes digitales ne soient relevées et que la procédure d'asile puisse être formellement ouverte le lundi.

« Les centres d'asile ne sont pas des centres d'hébergement d'urgence. Le fait que les migrants frappent à la porte des centres d'asile fédéraux le vendredi soir et disparaissent tôt le lundi matin, avant que les autorités ne commencent à prendre leurs empreintes digitales, ne sera plus toléré. »⁷

⁵ DFJP, 2024, Les mesures visant à désengorger le système de l'asile font leurs preuves, communiqué de presse 10.5.2024, [online](#).

⁶ Demandes Algérie, Maroc, Tunisie : mai 2023 285 / mai 2024 344; Effectif total Algérie, Maroc, Tunisie: mai 2023 860 / mai 2024 822.

⁷ Blick, 2024, Les mesures annoncées par Beat Jans passées à la loupe, 21.2.2024, [online](#).

« Un centre de requérants d'asile n'est pas un centre d'hébergement d'urgence ! », a précisé le conseiller fédéral Beat Jans. « Nous devons y mettre un terme ». Seuls les demandeurs d'asile vulnérables, tels que les femmes voyageant seules, les familles, les mineurs non accompagnés, les personnes malades ou âgées, continueront à être accueillis, même le week-end.⁸ Il voulait ainsi envoyer un signal clair : « Les personnes originaires de pays n'ayant aucune chance d'être reconnues ne doivent plus déposer de demande d'asile en Suisse, tel est notre objectif ». Il a également annoncé que les demandeurs d'asile originaires des pays du Maghreb devront préalablement motiver leur demande par écrit.⁹

Évaluation :

Après un vif tollé de la part de la gauche et des organisations qui profitent de la souffrance des demandeurs d'asile, le conseiller fédéral Beat Jans a (également) reculé sur cette question. Malgré l'annonce, l'accès aux centres fédéraux d'asile n'a pas été limité pour le moment pendant les week-ends. Apparemment, le conseiller fédéral Beat Jans était déjà trop dur avec cette mesure anodine. Ainsi, les centres fédéraux d'asile peuvent continuer à être utilisés abusivement comme « Bed & Breakfast » du vendredi soir au lundi matin. Les cas de ce type sont légion. A Kreuzlingen, les criminels de l'asile ont même installé un entrepôt pour leurs délits à proximité immédiate du centre fédéral d'asile. **La population vivant à proximité des centres fédéraux d'asile en subira les conséquences : sa protection n'est pas prioritaire, sa sécurité continuera de souffrir, la criminalité liée à l'asile ne sera pas endiguée.**

L'exigence annoncée d'une motivation écrite de la demande d'asile pour les requérants originaires du Maghreb a été abandonnée avant même d'être introduite, car sa mise en œuvre serait soi-disant liée à des « difficultés juridiques et pratiques considérables dans l'application ». Il s'agirait pourtant d'une mesure dissuasive importante à l'égard des migrants issus de pays dont le taux de reconnaissance est généralement très faible. Le droit d'asile serait pleinement respecté : ceux qui sont réellement persécutés franchissent sans problème cet obstacle qui n'a rien d'inhumain. Cet exemple montre également que la volonté de mettre un terme aux abus flagrants fait défaut.

Exemple 3 : lutter contre la criminalité liée à l'asile grâce au *case management*

On sait depuis longtemps que les demandeurs d'asile criminels se jouent des autorités. Le conseiller fédéral Beat Jans ne veut plus accepter cela.

⁸ Blick, 2024, «Ein Asylzentrum ist keine Notschlafstelle!», 20.2.24, [online](#).

⁹ Blick, 2024, «Ein Asylzentrum ist keine Notschlafstelle!», 20.2.24, [online](#).

« Il est de notre devoir de protéger la population ; nous prenons ce devoir très au sérieux. »

« Nous devons prendre au sérieux l'augmentation de la criminalité et examiner attentivement les causes des problèmes. L'histoire a montré, et une évaluation plus précise le montre encore aujourd'hui, que la criminalité n'est pas une question de nationalité, mais de conditions sociales. » ¹⁰

C'est pourquoi le conseiller fédéral Jans veut mettre les multirécidivistes sous les verrous et mettre en place un *case management*. Les autorités migratoires de la Confédération et des cantons ainsi que les autorités cantonales de poursuite pénale doivent à l'avenir collaborer encore plus étroitement afin d'agir de manière ciblée contre les criminels de l'asile. Comme la gravité des délits ne suffit (soi-disant) pas à justifier une peine de prison, les procédures doivent être accélérées et toutes les mesures de droit pénal et de droit des étrangers, y compris la détention administrative ou la détention en vue du refoulement, doivent être utilisées pour empêcher les criminels de commettre d'autres délits. Les places de détention en vue de l'expulsion ne sont actuellement occupées qu'à moitié.¹¹

Évaluation :

Les dysfonctionnements sont évidents, la criminalité liée à l'asile augmente massivement. L'année dernière, 522'558 délits ont été enregistrés en Suisse ; c'est 14% de plus que l'année précédente (458'549). 44% des auteurs sont Suisses, 56% étrangers, soit 31% de résidents et 25% de migrants de l'asile, de demandeurs d'asile déboutés, de clandestins et de touristes criminels. Cela n'empêche pas le conseiller fédéral Beat Jans de souligner à chaque occasion que *la criminalité n'est pas une question de nationalité*.¹² Les chiffres des statistiques de la criminalité parlent toujours un autre langage.

Aucune mesure n'est prise, aucune sanction tangible n'est prise. Les procédures d'asile se poursuivent, les délinquants sont rapidement libérés et bien souvent, ils commettent immédiatement d'autres délits. Les autorités de poursuite pénale sont à la traîne : les procédures sont beaucoup trop longues, les peines avec sursis ne sont pas perçues comme des peines et même les courtes peines d'emprisonnement n'ont pas d'effet. Même dans le cas de récidivistes, le cadre pénal n'est pas épuisé : les expulsions ne sont pas exécutées, ceux qui veulent rester ici restent.

¹⁰ Deux citations du Conseil national, session de printemps 2024, Session extraordinaire « protection des frontières nationales », 14.3.24.

¹¹ Blick, 2024, «Ein Asylzentrum ist keine Notschlafstelle!», 20.2.24, [online](#).

¹² NZZ, 2024, Bundesrat Jans prüft neue Linie bei Ukraine-Flüchtlingen: «Wir müssen uns überlegen, den Schutzstatus S anzupassen», 3.4.2024, [online](#).

Dans le traitement des demandeurs d'asile criminels et récalcitrants, l'État de droit perd de plus en plus le contrôle et sa crédibilité, ce qui sape le sentiment de sécurité et de justice de la population. Pourtant, la protection de la population devrait être la priorité absolue des politiques.

Le conseiller fédéral Beat Jans a souligné en mars au Conseil national que la très grande majorité des demandeurs d'asile ne commettent pas de délits : « La très grande majorité. Et c'est pour eux que nous sommes là ». Il serait préférable qu'il soit là pour sa propre population ; sa protection contre les criminels de l'asile, son droit à l'ordre et à la justice auraient la priorité absolue. Le devoir d'assistance envers sa propre population est toutefois honteusement négligé.

Il serait judicieux d'améliorer la coopération entre les autorités pour lutter contre les criminels de l'asile, cela aurait dû être fait depuis longtemps. Mais les « tables rondes » ne résolvent pas à elles seules les graves problèmes. Pour rétablir la sécurité autour des centres d'asile, il n'est pas nécessaire de multiplier les analyses, les concepts de prévention de la violence et les agents de prévention des conflits, comme l'envisage le Conseil fédéral. Le problème est ailleurs : notre justice pénale est trop clémentine et son exécution incohérente. **L'Etat de droit doit à nouveau montrer les crocs**, car les peines d'emprisonnement avec sursis et les amendes de faible montant ne dissuadent pas les personnes qui n'ont rien à perdre.

Si les lois en vigueur étaient appliquées de manière cohérente, nous aurions déjà beaucoup gagné. Si elles ne suffisent pas, elles doivent être renforcées. **Les criminels en matière d'asile doivent être exclus de la procédure d'asile, emprisonnés et expulsés.** Une application stricte de la loi n'est pas inhumaine. **Ce qui est inhumain, c'est de tolérer la criminalité importée et de mettre en danger la sécurité de sa propre population.**

Exemple 4 : les frontières restent ouvertes – « Protéger les frontières ne sert à rien »

Le conseiller fédéral Beat Jans s'est opposé avec véhémence à l'introduction de contrôles aux frontières lors de la session de printemps et de la session extraordinaire. Les conditions juridiques ne seraient pas réunies pour cela. De plus, les contrôles aux frontières ne seraient pas un moyen efficace d'endiguer la migration irrégulière. Il n'a pas répondu à la question de savoir si les contrôles aux frontières n'augmenteraient pas la sécurité de la population suisse et ne réduiraient pas le tourisme criminel.¹³ Au lieu de cela, il a maintenu son affirmation globale sans fondement :

« Le point crucial est que même si nous le faisons [protéger les frontières], nous n'en tirons aucun bénéfice. »¹⁴

¹³ Session extraordinaire. [24.9010](#) - Protection des frontières nationales.

¹⁴ Conseil national, Session de printemps 2024, Session extraordinaire « protection des frontières nationales », 14.3.24.

C'était en mars. Deux mois plus tard, il a été annoncé que des contrôles renforcés aux frontières seraient mis en place en raison de la menace terroriste accrue pendant le championnat d'Europe de football en Allemagne et les Jeux olympiques d'été en France. Ces contrôles renforcés, ciblés et limités dans le temps, visent à améliorer la sécurité en Suisse et dans les pays voisins.

Évaluation :

L'année dernière, 52'000 immigrés illégaux ont été appréhendés à la frontière par l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDT). Si 52'000 personnes sont interpellées, cela signifie qu'il y a des centaines de milliers de personnes qui entrent illégalement dans notre pays. Peut-être déposent-elles une demande d'asile, peut-être pas. Peut-être qu'elles restent ici illégalement, peut-être qu'elles travaillent au noir, peut-être qu'elles passent à autre chose. Nous ne le savons pas, nous avons tout simplement perdu le contrôle.

En juin 2024, 8 pays de l'UE ont réinstauré le contrôle de leurs frontières. À un moment donné, il y avait même 12 membres de l'UE qui appliquaient des contrôles aux frontières.¹⁵ De toute évidence, les contrôles sont efficaces, comme en témoigne la baisse de l'immigration clandestine en Allemagne et en Autriche et apparemment, ces contrôles sont autorisés : la France et l'Allemagne n'ont-elles en tout cas pas encore été menacées d'exclusion de Schengen-Dublin.

Mais notre Conseil fédéral est d'avis que les contrôles aux frontières ne servent à rien et qu'ils mettent en danger Schengen-Dublin. Toutefois, pour renforcer la sécurité pendant l'Euro en Allemagne et les Jeux olympiques en France, ils deviennent soudainement efficaces. La contradiction n'aurait-elle pas été plus grande. Ce qui est particulièrement irritant, c'est que contrairement à l'Allemagne par exemple, les chiffres concernant les résultats des contrôles aux frontières ne sont pas publiés ; ce n'est probablement pas parce qu'ils ne servent à rien.

La vérité est que les contrôles aux frontières sont efficaces : la fermeture des frontières lors de la pandémie de Covid-19 l'a clairement démontré. Les contrôles aux frontières renforcent la sécurité et empêchent efficacement le choix à la carte du pays d'asile souhaité. Tous les pays voisins de la Suisse sont des pays tiers sûrs. La Convention relative au statut des réfugiés n'est pas affectée par les contrôles aux frontières, car aucun migrant demandeur d'asile n'est menacé ou persécuté lorsqu'il franchit la frontière suisse par voie terrestre.

On ne s'explique pas pourquoi le Conseil fédéral n'accorde pas plus d'importance à la sécurité de la population et à l'endiguement des flux migratoires illégaux. Il s'agit probablement d'une obéissance anticipée à Bruxelles.

¹⁵ Bayrischer Rundfunk, 2024, Contrôles aux frontières de l'UE : fin du rêve de la libre de circulation ? BR24 3.6.2024, [online](#).

Exemple 5 : pas d'augmentation du nombre de demandes d'asile - jusqu'à 40'000 demandes en 2024 également

Pour l'année 2024, le SEM prévoyait au début de l'année environ 30'000 demandes d'asile et 25'000 demandes de statut de protection.¹⁶ Les chiffres sont bien sûr sous-évalués. Le conseiller fédéral Beat Jans a maintenu :

« Nos mesures permettront de réduire le nombre de demandes d'asile, libérant des lits pour qui a réellement besoin de notre protection et soulageant le personnel. »¹⁷

Entre-temps, un nouveau plan d'action en matière d'asile est élaboré sur mandat du conseiller fédéral Beat Jans. Le besoin d'agir se reconnaît dans six domaines : procédure d'asile, compatibilité avec les fluctuations et efficacité des coûts, promotion de l'acceptation sociale, sécurité et intégration, retour, politique migratoire européenne et communication.¹⁸ Une réduction des demandes n'est pas à l'ordre du jour.

Evaluation :

Le nombre de demandes d'asile ne cesse d'augmenter. Les statistiques mensuelles montrent que l'on pourrait s'approcher de 40'000 demandes d'asile et de 25'000 demandes de statut de protection d'ici la fin de l'année. Cela représente environ 65'000 personnes supplémentaires qui arrivent dans notre pays.

Mais le conseiller fédéral Beat Jans ne fait rien. **Dans le nouveau plan d'asile, la réduction des demandes n'est même pas reconnue comme un champ d'action : pas un mot sur le fait qu'il y en a trop !** On se contente de gérer sommairement les problèmes tout en affirmant qu'on ne ferme pas les yeux sur les problèmes.

Au lieu de durcir les règles en matière d'asile comme il l'avait annoncé, le conseiller fédéral Beat Jans se bat pour obtenir encore plus de millions de francs d'impôts et encore plus de lits. Même si les villages de conteneurs ont été rejetés par le Parlement, il a pu imposer ses exigences grâce au soutien bienveillant du centre-gauche. La pression pour faire baisser le nombre de demandeurs d'asile a donc diminué.

Au lieu de durcir les règles d'asile comme il l'avait annoncé, le conseiller fédéral Jans cherche même à les assouplir. Désormais, le délai d'attente pour le regroupement familial des personnes admises provisoirement sera réduit de 3 à 2 ans. En clair, les migrants déboutés du droit d'asile, qui devraient quitter la Suisse le plus rapidement possible, pourront faire venir leur famille en Suisse encore plus rapidement. Le Conseil fédéral exécute ainsi un arrêt de la Cour européenne

¹⁶ Voir dans la partie 1. Statistiques de l'asile.

¹⁷ Le Temps, 2024, Asile: depuis Chiasso, Beat Jans veut rassurer la Suisse, 20.02.2024, [online](#).

¹⁸ SEM, 2024. Asile: Confédération, cantons, villes et communes élaborent une nouvelle stratégie, communiqué de presse, 5.7.24, [online](#).

des droits de l'homme (CEDH) en obéissant au doigt et à l'œil, car l'arrêt en question ne concernait pas la Suisse, mais le Danemark. Avec des conséquences financières importantes pour la population suisse.

Au lieu de durcir les règles d'asile comme il l'avait annoncé, le SEM fait cadeau du statut de réfugié à toutes les Afghanes : depuis juillet 2023, le SEM accorde le statut de réfugié tant convoité aux Afghanes uniquement parce qu'elles sont victimes de discriminations religieuses dans leur pays d'origine en tant que femmes. Comme s'il n'y avait pas déjà assez d'Afghans ici : au cours des trois dernières années, plus de 20'000 d'entre eux se sont installés en Suisse, avec les conséquences financières et les problèmes de sécurité que cela implique. Malgré les critiques massives, le SEM s'accroche dur comme fer à la pratique illégale concernant les Afghanes. Avant le changement de pratique, le taux d'octroi de l'asile aux Afghanes était d'environ 36% ; aujourd'hui, il est de 98% (et non de 76%, comme cela a été affirmé de manière trompeuse).¹⁹ Les conséquences : un meilleur statut, des prestations sociales plus élevées et le regroupement familial des époux afghans. Le message est vite passé : depuis le changement de pratique, environ 4'500 demandes d'asile supplémentaires ont été déposées par des Afghanes.

Exemple 6 : la Confédération doit économiser 700 millions dans le domaine de l'asile - au lieu de 24% seulement, 40% des Ukrainiens doivent travailler

En mai, le conseiller fédéral Jans a annoncé un train de mesures visant à réduire les coûts dans le domaine de l'asile. Celui-ci prévoit d'économiser environ 700 millions de francs d'ici 2028 grâce à la réduction des cas en suspens, à des procédures plus rapides et à un taux d'activité plus élevé pour les personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine.²⁰ Le Conseiller fédéral Beat Jans a déclaré :

« Si vous pensez que la politique de gauche consiste à fermer les yeux sur les problèmes, vous vous trompez. »²¹

Sur 100 Ukrainiens qui sont en principe aptes à travailler, seuls 24 ont aujourd'hui un emploi. Dès la fin de l'année, ils devraient être 40 sur 100 à avoir un emploi.²² En raison de l'augmentation du taux d'emploi à 40%, la Confédération s'attend à des économies de 650 millions de francs. Les autres mesures d'économie dans le domaine de l'asile s'élèvent à (seulement) 50 millions de

¹⁹ Comparer [24.3008](#), motion, protection des Afghanes. Examen au cas par cas et contrôle de sécurité et [24.7428](#), Question, Conséquences de la nouvelle pratique du SEM concernant les femmes afghanes.

²⁰ DFJP, 2024, Un train de mesures pour réduire les coûts dans le domaine de l'asile, communiqué de presse, 8.5.2024. [online](#).

²¹ Blick, 2024, Les mesures annoncées par Beat Jans passées à la loupe, 21.02.2024, [online](#).

²² Plattform J, 2024, Neue Ankündigungen von Asylminister Beat Jans, 8.5.2024, [online](#).

francs. Ce montant devrait être économisé en traitant plus rapidement la montagne de demandes d'asile en suspens en première instance.²³

Évaluation :

Disons-le sans détour : les économies de 650 millions de francs sur les Ukrainiens sont un premier pas, tardif et peu ambitieux, dans la bonne direction. **Les autres économies de 50 millions sont en revanche ridicules**, d'autant plus que le SEM, par des décisions erronées et irresponsables, a fait en sorte que les dépenses augmentent de centaines de millions de francs d'impôts.

Le faible taux d'emploi des Ukrainiens, qui n'est que de 24%, est dû aux prestations sociales élevées. Les incitations à travailler sont totalement absentes. En Pologne, le taux d'emploi des Ukrainiens était déjà supérieur à 70% l'année dernière.²⁴ Il est également bien plus élevé en République tchèque qu'en Suisse. Un taux de 40% d'ici fin 2024 et de 45% d'ici 2025 est donc un objectif beaucoup trop bas et peu ambitieux. En plus de mesures d'intégration au marché du travail coûteuses de la part de la Confédération, il faut enfin plus de pression : **ceux qui pourraient travailler mais ne le font pas doivent être sanctionnés**, d'abord par une réduction des prestations sociales, ensuite par le retrait du statut de protection.

Les coûts de l'asile ont énormément augmenté ces dernières années. Alors qu'ils s'élevaient à 1.5 milliard de francs pour la Confédération en 2021, **ils atteindront 3.5 milliards de francs en 2023, et la tendance est à la hausse**. Sur ce montant, 1.3 milliard de francs sont destinés aux personnes à protéger en provenance d'Ukraine. En 2007, le budget total de l'ancien Office fédéral des migrations s'élevait encore à environ 750 millions de francs. Aujourd'hui, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) dépense 3.5 milliards de francs, tandis que les coûts de l'armée s'élèvent à 5.2 milliards et ceux de l'agriculture à 3.7 milliards. Le domaine de l'asile est donc l'un des secteurs les plus dépensiers de Suisse.

Personne ne connaît le coût total exact de l'asile dans notre pays ! Alors que les coûts élevés au niveau fédéral sont connus, il manque une vue d'ensemble transparente qui tienne compte non seulement des coûts directs, mais aussi des coûts indirects, et ce à tous les niveaux de l'État, ce que le Conseil fédéral a d'ailleurs reconnu.²⁵ Les coûts des assurances sociales, notamment des caisses d'assurance maladie, qui ne sont pas couverts par les cotisations et les primes (payées par le Trésor public) sont encore moins connus. On ne connaît pas non plus les coûts des autorités de poursuite pénale et tous les autres coûts, par exemple de la justice, des institutions sociales ou-

²³ NZZ, 2024, Les plans d'économies ambitieux de Beat Jans : 700 millions de francs en moins pour l'asile - surtout pour les réfugiés d'Ukraine, 8.5.24, [online](#).

²⁴ Polskie Radio, 2024, plus de 70% des réfugiés ukrainiens trouvent un travail en Pologne, 17.5.2024, [online](#).

²⁵ [24.3190](#), Coût de l'accueil des personnes au bénéfice d'un statut S pour les cantons.

des écoles, qui sont financés par des contributions de l'État. A l'avenir, il faudra y voir plus clair, mais personne au DFJP ne veut le faire.

Il est possible d'estimer grossièrement les sommes qui s'accumulent lorsque des demandeurs d'asile deviennent des criminels. Par exemple, si une agression au couteau avec blessures et menaces est suivie d'une inculpation, il en coûtera bien 87'000 francs à la collectivité.²⁶ C'est ce qui ressort des calculs du *Nebelspalter*. Ce calcul se compose de : ²⁷

Coûts de la police	2'000
Coûts de la médecine légale	5'000
Coûts du ministère public	12'000
Frais de justice	25'000
Frais de traduction	3'000
Défense	30'000
Expertise	10'000
Total (en CHF)	87'000

On peut faire le calcul pour l'ensemble du domaine de l'asile : l'année dernière, les statistiques criminelles ont enregistré 5'945 criminels « issus du domaine de l'asile ». A cela s'ajoutent 16'161 « autres étrangers » criminels (demandeurs d'asile déboutés, clandestins et touristes criminels). Si l'on calcule (avec beaucoup de prudence) une moyenne de 20'000 francs par cas, cela fait déjà 118.9 millions pour les « personnes relevant du domaine de l'asile » criminelles et 323.2 millions pour les « autres étrangers » criminels. Et les coûts de l'exécution judiciaire ne sont même pas inclus. Cela peut également être représenté sous forme de tableau : ²⁸

Année	Coût moyen par cas	Inculpés issus du domaine de l'asile	Autres pré-venus étrangers (dont demandeurs d'asile déboutés, clandestins, touristes criminels, résidents de courte durée)	Coût total Inculpés issus de la population de l'asile	Coûts totaux des autres pré-venus étrangers	Coût total
2023	20'000	5'945	16'161	118'900'000	323'220'000	442'120'000
2022	20'000	3'651	14'535	73'020'000	290'700'000	363'720'000
2021	20'000	2'995	12'003	59'900'000	240'060'000	299'960'000
2020	20'000	3'151	11'658	63'020'000	233'160'000	296'180'000
2019	20'000	3'163	12'783	63'260'000	255'660'000	318'920'000

²⁶ Nebelspalter, 2024, Quel est le coût d'une agression au couteau par un demandeur d'asile ? Un bilan des dommages, 26.6.2024, [online](#).

²⁷ Nebelspalter, 2024, Notre de bas de page 26.

²⁸ Calculs propres, basés sur les chiffres du SEM, 2024.

Au vu de ces dépenses, il n'est pas étonnant que l'on cherche partout désespérément plus de policiers, de procureurs et de greffiers pour administrer la criminalité importée.

Les « efforts d'économie » du SEM prennent parfois des allures absurdes : surtout si, comme dans le cas du « changement de pratique en Afghanistan » (mentionné ci-dessus), elles consistent à reporter les coûts sur les cantons. Le changement de pratique a des conséquences financières importantes, car les réfugiés reconnus - contrairement aux personnes en cours de procédure d'asile et aux personnes admises à titre provisoire - reçoivent les mêmes prestations sociales que les Suisses. Jusqu'à présent, l'ordonnance sur l'asile exigeait que la Confédération verse aux cantons des forfaits globaux pendant sept ans pour les personnes admises à titre provisoire et pendant cinq ans pour les réfugiés, le délai de 5 ans recommençant à courir en cas de passage de l'admission provisoire au statut de réfugié. Comme de nombreux Afghans bénéficiant du changement de pratique sont déjà en Suisse, le changement de pratique du SEM aurait entraîné une charge supplémentaire pour la Confédération. Afin de répercuter cette charge sur les cantons, l'ordonnance sur l'asile a été modifiée à la hâte : à l'avenir, la durée de la subvention sera prise en compte en cas de changement de statut. Le SEM a reconnu sans ambages que « ces économies sont d'autant plus importantes que le nombre de personnes obtenant le statut de réfugié au lieu d'une admission provisoire est élevé ». Ainsi, lorsque la Confédération accorde le statut de réfugié à des personnes admises à titre provisoire, elle en profite financièrement, sur le dos des cantons et des communes.²⁹ Par conséquent, **le ministre de l'asile Beat Jans veut faire payer aux cantons et aux communes les coûts faramineux de sa politique d'asile ratée.**

Exemple 7 : le statut de protection en Ukraine reste axé sur le retour et ne protège que les personnes ayant besoin de protection

Le Conseil fédéral a activé le statut de protection S le 12 mars 2022 afin de pouvoir offrir une protection rapide et non bureaucratique aux personnes en provenance d'Ukraine. **Le statut de protection S n'accorde qu'une protection temporaire.** Le Conseil fédéral l'a encore souligné fin 2023 :

« Le statut S n'a jamais été conçu pour permettre un séjour de longue durée en Suisse : c'est une mesure qui vise le retour au pays et qui ne garantit une protection qu'aussi longtemps que les bénéficiaires sont exposés à un danger général grave. »³⁰

En février 2024, les premières organisations humanitaires ont appelé à reconsidérer le "paradigme du retour" pour le statut de protection S.³¹ Moins de 2 mois plus tard, le conseiller fédéral

²⁹ Weltwoche, 2024, numéro 24.24, p. 8.

³⁰ Conseil fédéral, Communiqué de presse du 29.09.2023, Le Conseil fédéral prend connaissance du concept pour une future suppression du statut de protection S, [online](#).

³¹ Caritas, 2024, Statut de protection S : repenser le paradigme du retour, communiqué de presse 21.2.2024, [online](#).

Jans annonce vouloir procéder à une modification correspondante du statut de protection S :
« Nous devons en outre envisager d'adapter le statut de protection S. Une Ukrainienne qui est en Suisse depuis 2 ans et qui trouve un emploi ici devrait avoir la possibilité de passer du statut de protection à un statut de séjour. » ³²

Evaluation :

La loi sur l'asile autorise le Conseil fédéral à accorder une protection temporaire aux personnes ayant besoin d'une protection pendant une guerre. Il a fait usage de cette possibilité dans le cas de l'Ukraine. Le statut de protection S est axé sur le retour, il ne vise pas à un séjour durable en Suisse. C'est ce que dit la loi et ce que prône le Conseil fédéral.

Après l'éclatement de la guerre en Ukraine, la population suisse a réagi favorablement à l'introduction du statut de protection S, bien que la Suisse soit déjà touchée par une immigration excessive. Cette bienveillance s'explique principalement par le fait que le statut de protection a été déclaré comme étant orienté vers le retour (art. 76 et suivants de la loi sur l'asile). La volte-face du conseiller fédéral Jans, probablement constatée par les œuvres d'entraide, est inacceptable. D'autant plus si l'on considère les innombrables abus du statut de protection S sur lesquels le SEM ferme les yeux.

En introduisant le statut de protection S pour toutes les personnes venant de toute l'Ukraine (sans limitation aux régions concernées et sans limitation aux citoyens ukrainiens), le Conseil fédéral a ouvert la porte aux abus. La guerre ayant duré plus longtemps que prévu, les conséquences de cette décision irréfléchie se font sentir.

Fin juin 2024, plus de 66'000 personnes bénéficiant du statut de protection S se trouvaient en Suisse. **Parmi elles, 4% étaient des non-Ukrainiens en août 2022 - aujourd'hui, cela correspond à environ 2'650 personnes.** Au lieu de rentrer dans leur pays d'origine, ils bénéficient de prestations sociales suisses. En outre, **environ 12'000 hommes ukrainiens soumis aux obligations militaires se trouvent en Suisse.** Le terme « personnes à protéger » désigne principalement les femmes avec enfants, les personnes âgées et les handicapés, mais pas les hommes qui sont soumis à l'obligation de servir - des hommes qui quittent leur pays et l'abandonnent. **L'accueil des 12'000 conscrits qui manquent à l'Ukraine n'est pas un acte de solidarité.**

On entend régulièrement parler d'Ukrainiens qui vivent en Suisse en tant que personnes à protéger, mais qui entreprennent néanmoins des voyages en Ukraine. Les bus longue distance à destination de l'Ukraine sont, paraît-il, toujours complets. On entend aussi souvent parler de cas où le statut de protection est obtenu frauduleusement à l'aide de faux passeports. Dans de tels cas, le statut de protection pourrait être retiré.

³² NZZ, 2024, Le conseiller fédéral Beat Jans examine une nouvelle ligne pour les réfugiés d'Ukraine :
« Nous devons envisager d'adapter le statut de protection S », 3.4.2024, [online](#).

Pourtant, depuis son introduction, le SEM n'a retiré le statut de protection que dans 103 cas, pour délinquance, obtention frauduleuse du statut ou voyage au pays d'origine.³³ Un autre exemple qui montre l'incohérence avec laquelle l'asile est géré et le peu d'efforts faits pour faire baisser les chiffres.

Exemple 8 : adopter une législation européenne plus stricte en matière d'asile

Le conseiller fédéral Beat Jans attend beaucoup du durcissement de la politique d'asile de l'UE, si celle-ci est mise en œuvre comme prévu :

« Si l'UE parvient à mettre en œuvre le pacte sur l'asile, la Suisse en profitera. »³⁴

Le nouveau pacte migratoire de l'UE comporte deux éléments centraux : ceux qui viennent d'un pays dont moins de 20% sont reconnus comme réfugiés se retrouvent dans un camp à la frontière extérieure de l'UE. La procédure d'asile y sera plus rapide et devra être achevée dans un délai de douze semaines. En outre, l'Europe doit se montrer solidaire en situation de crise et prendre en charge les réfugiés de pays comme l'Italie ou leur verser de l'argent. La Suisse peut y participer, elle n'y est toutefois pas obligée. C'est le Conseil fédéral qui en décidera.

Evaluation :

La Suisse doit reprendre les choses en main. D'autres pays européens comme l'Italie, le Danemark et la Hongrie montrent l'exemple. Il est naïf d'espérer que les nouvelles règles de l'UE vont arranger les choses et que la Suisse en « profitera ». **Pourquoi les accords de Schengen / Dublin devraient-ils soudainement fonctionner alors qu'ils n'ont pas fonctionné par le passé ?**

L'ouverture des frontières ne résoudra pas le problème en Europe. En revanche, les contrôles aux frontières le pourront, car ils augmentent significativement le risque de se faire prendre. Car Schengen n'est plus un espace de sécurité, il est devenu un espace d'insécurité et Dublin ne fonctionne plus dans de nombreux cas parce que des pays comme l'Italie ne remplissent pas leurs obligations.

La solidarité européenne n'est pas non plus à l'ordre du jour : un mécanisme de répartition est certes une bonne idée en théorie, mais les idées à ce sujet divergeront rapidement dès que les intérêts propres des différents pays se feront sentir. En fin de compte, les grands pays de l'UE l'emporteront sur les plus petits, dont la Suisse.

La Suisse doit continuer à décider elle-même qui doit faire l'objet d'une procédure d'asile en Suisse et qui ne doit pas la faire. Si nous transférons également cette compétence à

³³ [24.7429](#), Question, voyages en Ukraine de personnes ayant fui l'Ukraine à cause de la guerre.

³⁴ SRF, 2024, Le conseiller fédéral Jans à propos du pacte européen sur l'asile : la Suisse en profiterait, 30.4.24, [online](#).

Bruxelles, notre autodétermination et notre liberté de décision diminueront encore. Le prétendu durcissement du droit d'asile européen n'apportera donc pas la solution. Il serait bien plus important de renforcer enfin notre propre droit d'asile et de contrôler nos frontières de manière autonome, au lieu d'attendre et de compter sur Bruxelles.

Contexte : la misère de la politique migratoire de la Suisse en chiffres et en faits

Constat 1 : les flux migratoires mondiaux continuent d'augmenter fortement

Les mouvements migratoires sont en augmentation dans le monde entier. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), **à la fin de l'année 2023, on comptait 117.3 millions de personnes** déplacées par la force dans le monde, **dont 37.6 millions de réfugiés.**³⁵

D'ici juin 2024, le nombre de personnes déplacées par la force aura même atteint 122.6 millions, selon le HCR. En 2012, ce chiffre était encore de 42.8 millions de personnes. **Le nombre de personnes déplacées dans le monde a donc presque triplé au cours des 12 dernières années**, les mouvements migratoires ne cessent d'augmenter.

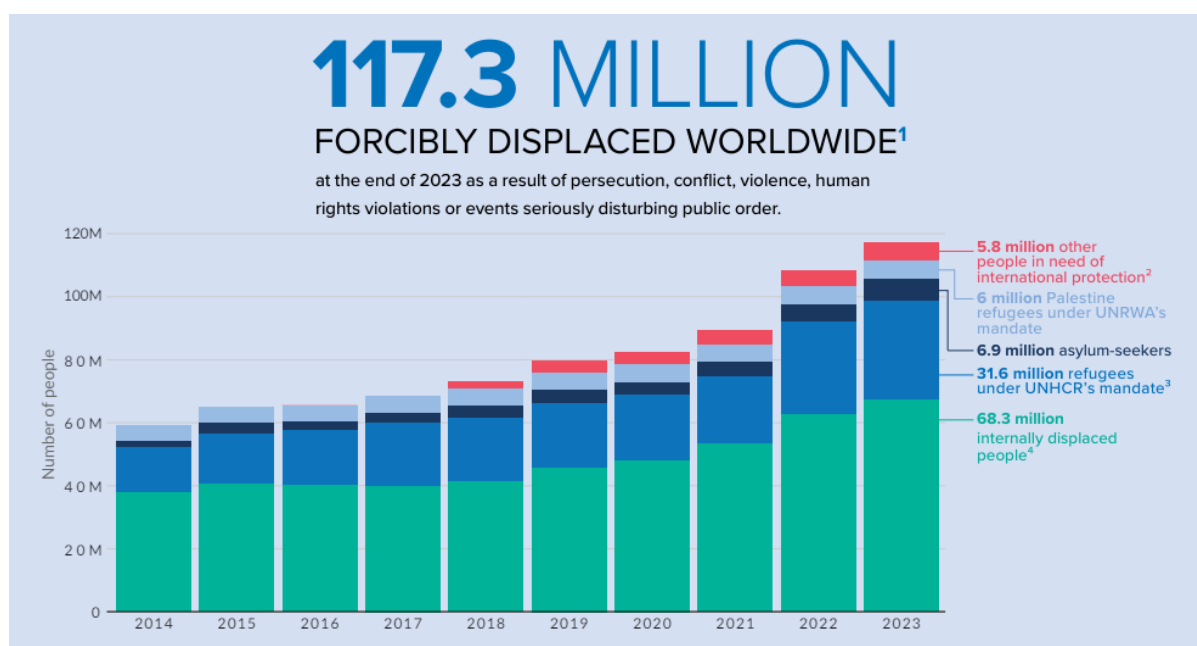


Illustration 1: Personnes déplacées par la force 2014 – 2023. Source : UNHCR Global Trends 2023, p. 2.

L'émigration peut avoir plusieurs causes : elle peut être due à des guerres et à des guerres civiles. Mais elle peut aussi être le résultat de la sécheresse, d'inondations, de la répression politique ou de l'absence de perspectives économiques. Mais il ne faut pas se leurrer : outre les facteurs qui poussent les gens à quitter un pays, il existe également des facteurs qui les attirent. L'attractivité économique du pays de destination potentiel en fait partie.

³⁵ UNHCR, 2024, Refugee Data Finder, Key Indicators, [Online](#).

Les migrants économiques sont fortement incités à venir en Europe. Ainsi, la politique d'asile et la politique migratoire se confondent de plus en plus. Les économies des pays d'origine traditionnels restent faibles : elles ont des normes d'éducation médiocres, un taux de chômage élevé et une situation économique qui offre peu de perspectives. Ce sont des facteurs qui poussent les gens à migrer. Des salaires plus élevés, de meilleures opportunités d'emploi, un niveau de vie plus attractif, un État social généreux et de meilleures perspectives d'éducation attirent de nombreux migrants en Europe et en Suisse en particulier.

De plus, **les mécanismes de la politique d'asile en Europe sont inefficaces**. Outre la réticence politique à mettre en œuvre une politique d'asile restrictive, même le droit en vigueur n'est pas respecté. En effet, aujourd'hui déjà, les migrants économiques ne sont pas éligibles à l'asile. Pourtant, ils sont acceptés.

Il serait pourtant urgent de faire la distinction entre les persécutés politiques, les personnes déplacées de force et les autres migrants. En effet, ceux qui sont victimes de persécutions et de violences sont contraints de fuir pour obtenir l'asile. En revanche, **l'émigration pour des raisons économiques est un choix délibéré**, on peut même dire un investissement dans l'avenir. En ouvrant le système d'asile aux migrants économiques, les pays européens et la Suisse subventionnent en fait l'investissement migratoire de ces personnes. Ils engorgent et surchargent ainsi notre système d'asile pour ceux qui sont vraiment en fuite, qui n'ont pas d'argent et qui ne peuvent pas assumer cet investissement.

Les chiffres le prouvent : le nombre de **personnes déplacées à l'intérieur du pays** a augmenté, notamment en raison du conflit au Soudan. Depuis avril 2023, plus de 7.1 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays et 1.9 million de personnes supplémentaires ont fui à travers les frontières du Soudan.³⁶ Les conflits au Congo, au Myanmar et dans la bande de Gaza ont également entraîné d'autres déplacements de population. Les personnes qui fuient et qui n'ont pas d'argent restent à proximité de leur lieu d'origine.

Constat 2 : la majorité des personnes déplacées restent dans leur pays d'origine

Plus de la moitié des personnes déplacées par la force sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. **Elles ne fuient pas à l'étranger** et n'arrivent donc pas ici en tant que migrants ou demandeurs d'asile. Elles cherchent une protection dans leur pays d'origine. Cette constatation est très importante pour la politique migratoire et d'asile de la Suisse. **Ceux qui ont le plus besoin de protection ne peuvent très probablement pas venir chez nous.** Inversement, ceux qui viennent chez nous sont probablement à la recherche d'autre chose que de la protection.

³⁶ UNHCR, 2024, UNHCR warns against apathy and inaction amid spike in forced displacement, communiqué de presse du 13 juin 2024, [online](#).

La majorité des personnes déplacées par la force restent dans leur pays d'origine. Fin 2023, 68.3 millions de personnes appartenait à cette catégorie, selon le HCR.³⁷ Le Centre de Monitoring du Déplacement Interne de Genève fait un calcul légèrement différent et arrive à 75.9 millions de personnes.

Le Centre distingue deux types de raisons pour les migrations internes. Il s'agit d'une part des conflits et de la violence, et d'autre part des catastrophes naturelles. Alors que le nombre de personnes déplacées en raison de catastrophes naturelles est stable depuis le début des mesures, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays est en augmentation. Cela signifie que même ceux qui sont touchés par la violence cherchent à se protéger dans leur pays d'origine.

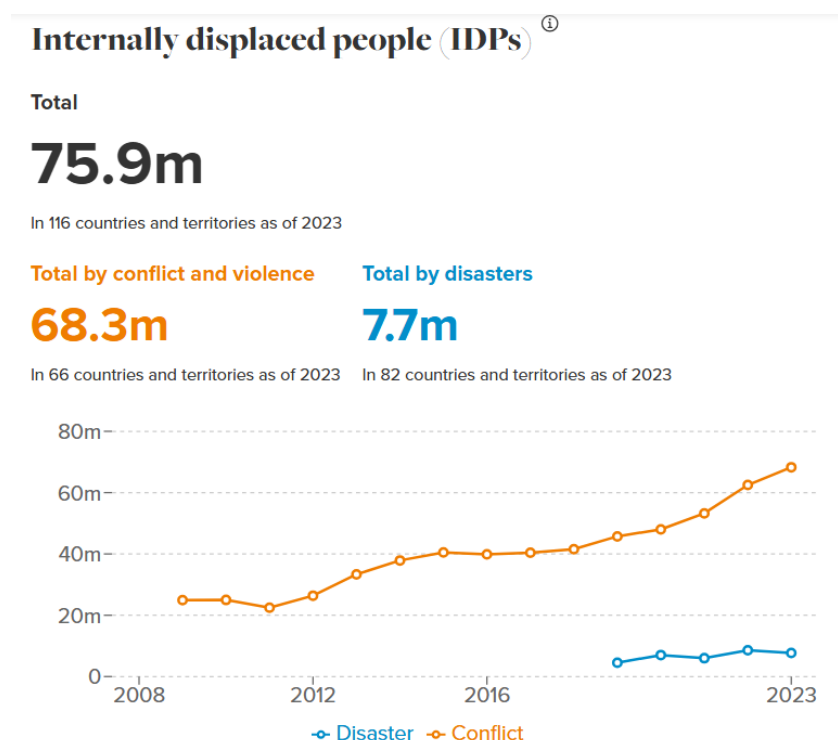


Illustration 2 : personnes déplacées à l'intérieur du pays 2008 - 2023. Source : IDMC, Rapport mondial sur les déplacements internes 2023, p. 10.

Mais les déplacés internes ne sont pas les seuls à rester dans leur pays d'origine : les quelque 37.6 millions de réfugiés voyagent rarement très loin. **Selon le HCR, environ 69% des réfugiés vivent dans un pays limitrophe de leur pays d'origine.**³⁸

Si les personnes déplacées restent dans leur pays et que les deux tiers des réfugiés migrent vers un pays limitrophe de leur pays d'origine, **seuls 20 % environ des personnes déplacées migrent à travers plusieurs pays.**

³⁷ UNHCR, 2024, Global Trends 2023, p. 2. Le Soudan, la Syrie, la Colombie, le Congo et le Yémen comptent le plus grand nombre de déplacés internes. Près des trois quarts (73%) des réfugiés proviennent à leur tour de cinq pays : Afghanistan (6.4 millions), Syrie (6.4 millions), Venezuela (6.1 millions), Ukraine (6 millions) et Soudan du Sud (2.3 millions).

³⁸ UNHCR, 2024, Refugee Data Finder, Key Indicators, [online](#).

Constat 3 : les demandes d'asile en Suisse continuent d'augmenter

En raison de sa politique migratoire erronée, mais aussi de ses prestations sociales généreuses, **la Suisse est plus sollicitée que d'autres pays européens dans le domaine de l'asile** : avec environ 300 demandes d'asile pour 100'000 habitants, la Suisse devance l'Allemagne et la France. La Suisse est également plus sollicitée que l'Espagne sans pour autant avoir un accès à la Méditerranée. Concrètement, cela signifie que de nombreuses personnes qui demandent l'asile chez nous sont passées par plusieurs pays tiers sûrs et n'auraient donc pas droit à l'asile en Suisse.

Les nombreuses demandes d'asile sont la conséquence de la politique d'asile chaotique de l'UE. Les accords de Schengen et de Dublin ont échoué et n'ont pas permis de stopper l'immigration illégale en Europe. Si les lois en vigueur étaient appliquées de manière stricte, cela signifierait que l'on ne pourrait pas faire autrement : les entrées illégales de personnes en provenance de pays tiers sûrs seraient systématiquement empêchées et les demandeurs d'asile déboutés seraient immédiatement expulsés. Mais ce n'est pas le cas.

C'est encore plus évident si l'on regarde **les chiffres absolus**, c'est-à-dire le nombre de demandes d'asile déposées rien qu'en Suisse, qui sont **de plus en plus nombreuses**. Alors qu'en 2021, il n'y avait « que » 15'000 demandes, ce chiffre a grimpé à environ 24'000 en 2022, avant de franchir la triste barre des 30'000 l'année suivante. **En 2024, on peut même s'attendre au record de 40'000 demandes.**³⁹

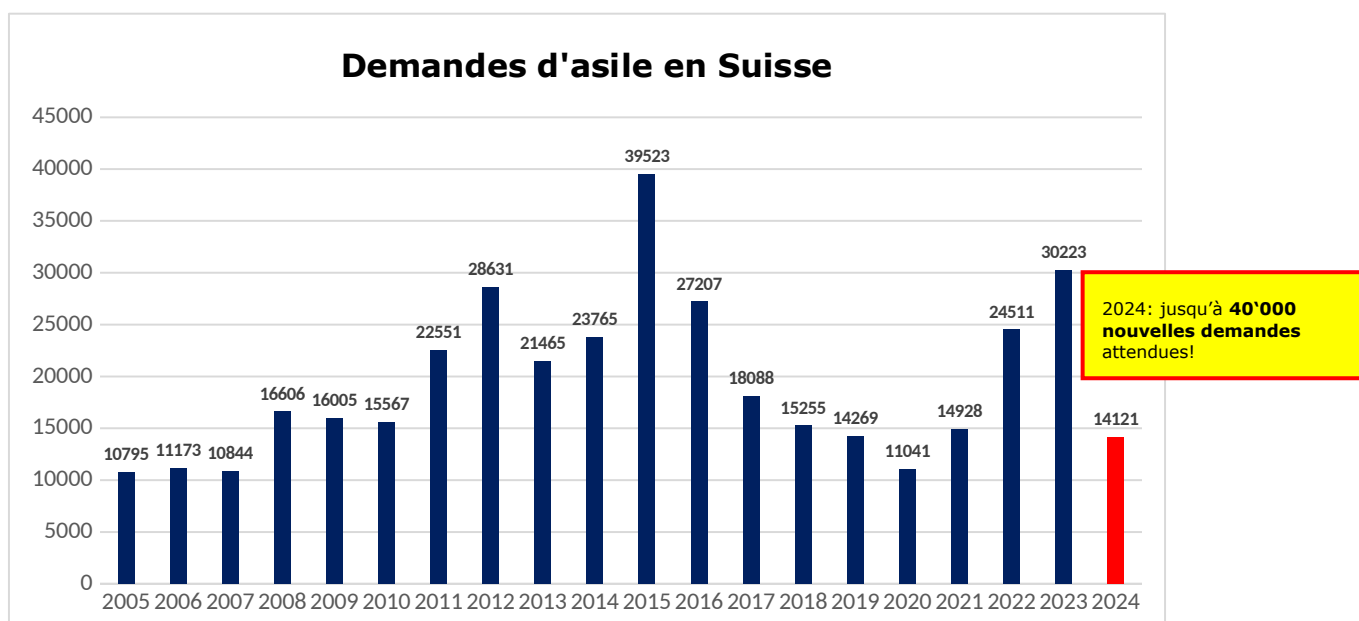


Illustration 4 : demandes d'asile en Suisse de 2005 à 2024. Source : Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, statistiques sur l'asile.

³⁹ SEM, 2024, Statistiques sur l'asile, [online](#).

L'année 2024 sera un véritable défi : à la fin juin 2024, la Suisse avait enregistré 14'121 demandes d'asile.⁴⁰ On constate toujours une **augmentation constante**. Les principaux pays de provenance restent l'Afghanistan, la Turquie, l'Érythrée, l'Algérie et le Maroc. D'ici fin 2024, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) s'attendait à 30'000 nouvelles demandes d'asile.⁴¹ Cependant, selon les estimations actuelles du SEM, **le scénario de plus de 40'000 demandes devient de plus en plus réaliste**.

Si la Suisse enregistre de plus en plus de demandes d'asile, c'est aussi parce qu'elle est **beaucoup plus généreuse** que d'autres pays dans ses décisions de première instance sur les demandes d'asile :

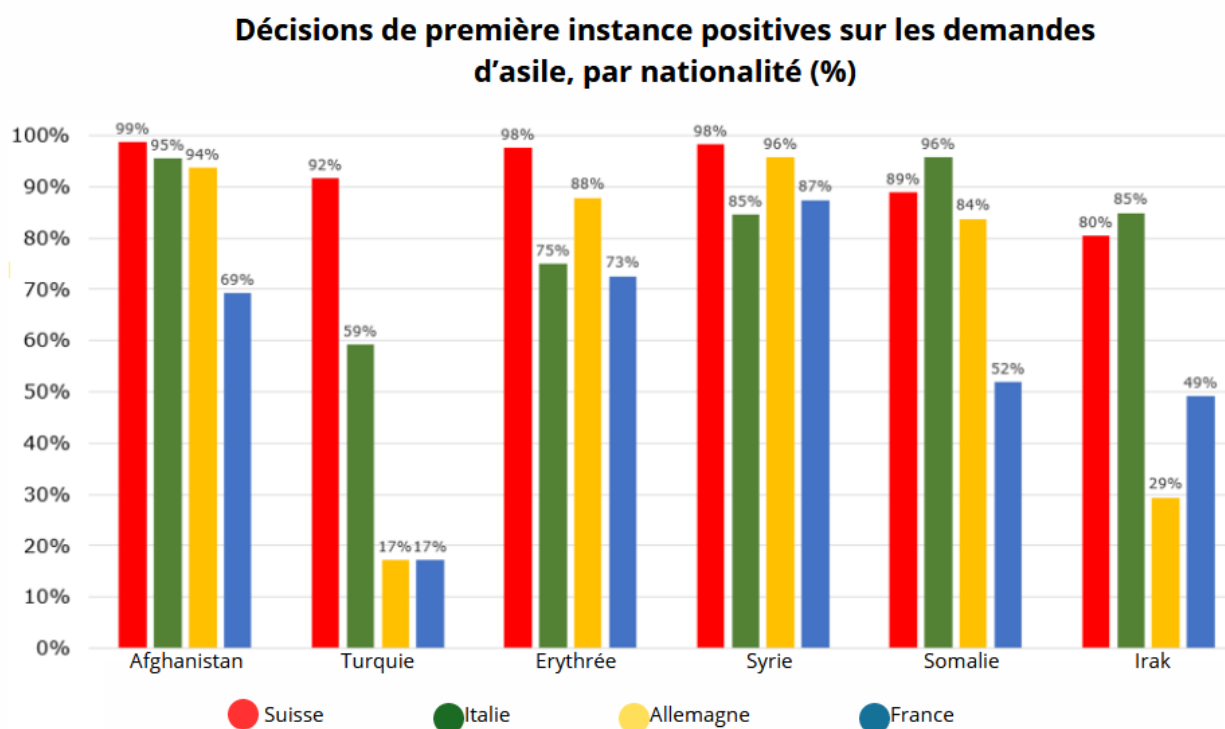


Illustration 5 : décisions positives en première instance sur les demandes d'asile dans différents pays en 2023.
Source : données Eurostat 2024, graphique UDC 2024.

Le fait que **les renvois Dublin soient régulièrement suspendus**, par exemple par l'Italie⁴² aggrave encore la situation. **Les infrastructures et les autorités atteignent leurs limites** : « En raison du nombre très élevé de demandes actuellement enregistrées, **les centres fédéraux pour requérants d'asile affichent des taux d'occupation critiques**, si bien que certains requérants sont attribués aux cantons plus tôt que prévu. D'autres efforts sont déployés pour accroître encore le-

⁴⁰ SEM, 2024, Statistiques sur l'asile, [online](#).

⁴¹ SEM, 2024, Statistiques sur l'asile 2023, Communiqué de presse 15.2.2024., [online](#).

⁴² NZZ, 2022, L'Italie stoppe la réadmission des réfugiés, 24.12.2022, print et [online](#).

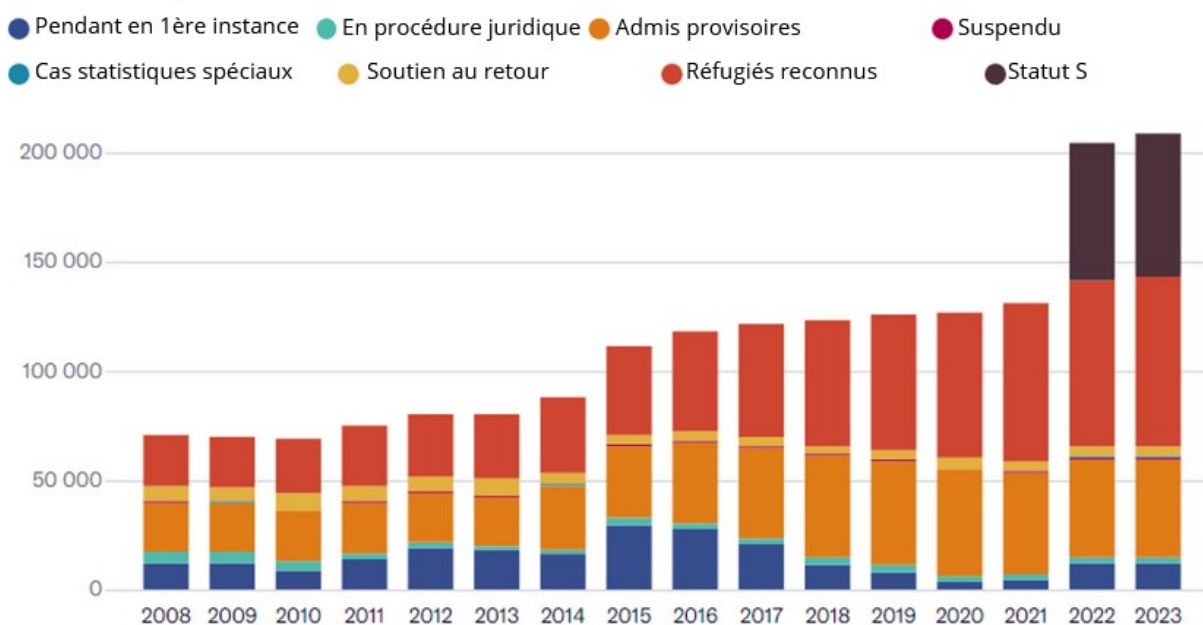
s capacités de traitement et d'hébergement », répond le Conseil fédéral à une question parlementaire.⁴³

Mais au cours du processus d'asile, **il apparaît que près des deux tiers des demandes d'asile sont rejetées**. En d'autres termes, les chiffres présentés ici au début se confirment au cours du processus. Seule une minorité de ceux qui migrent vers la Suisse ont besoin de protection. Pour la grande majorité d'entre eux, il s'agit d'une décision économique de venir en Suisse. Ils n'ont pas besoin d'aide parce qu'ils sont exposés à la violence.

Et pourtant, si une décision négative est suivie d'une admission provisoire, la personne peut presque toujours rester en Suisse.

Constat 4 : il y a trop de gens dans le domaine de l'asile

Nombre de personnes dans le domaine de l'asile à la fin de l'année, selon le statut



2023: état fin juin

Source: SEM

NZZ / nth.

Illustration 6 : nombre de personnes dans le domaine de l'asile à la fin de l'année, par statut. Source : NZZ 2023.

Le système d'asile dans son ensemble est un véritable maquis ; il y a des réfugiés reconnus, des personnes admises à titre provisoire, des personnes bénéficiant d'une aide au retour ou encore le statut de protection S. Cette division bureaucratique sert surtout à masquer la situation : la population ne doit pas se rendre compte de l'ampleur réelle du chaos de l'asile.

Il y a de plus en plus de personnes dans le domaine de l'asile. Fin 2023, on comptait environ 220'000 personnes, contre 70'000 en 2010. Le nombre a été multiplié par trois. Même en faisant

⁴³Prise de position du Conseil fédéral du 26.11.2022 à l'interpellation 22.4203 de Gregor Rutz, [online](#).

abstraction du statut de protection S, on arrive facilement à un doublement du nombre de personnes dans le domaine de l'asile depuis 2010. A cela s'ajoute le fait que les « réfugiés reconnus » et les « personnes admises à titre provisoire » n'apparaissent plus forcément dans les statistiques de l'asile après quelques années, parce qu'ils obtiennent une autorisation d'établissement ou sont même naturalisés.

Tant la structure bureaucratique que le nombre de personnes dans le domaine de l'asile génèrent des coûts. **Ces coûts représentent une charge pour le budget fédéral et les contribuables.**

Le statut de protection S, activé pour la première fois en 2022 en raison du conflit ukrainien, a entraîné **une charge nouvelle et inédite dans le système d'asile suisse**. Ce statut a été créé pour accueillir temporairement, à titre humanitaire, des groupes dont **la qualité de réfugié n'est pas vérifiée**. Contrairement à la procédure d'asile traditionnelle, les personnes concernées obtiennent un droit de séjour rapide et non bureaucratique, sans devoir passer par une procédure ordinaire. Le statut S est axé sur le retour, limité à un an maximum et renouvelable. Une prolongation jusqu'au 4 mars 2025 a été décidée par le Conseil fédéral en novembre 2023.⁴⁴

Fin juin 2024, plus de **66'000** personnes déplacées par la guerre en Ukraine étaient enregistrées en Suisse (statut S actif) et **5'500** autres demandes étaient en suspens. Selon les dernières informations internes du SEM, 106'258 personnes avaient demandé le statut S au 11 juillet, et ce statut avait été accordé dans 94'211 cas. Actuellement, le statut S est actif pour 66'185 personnes.⁴⁵

Il y a deux ans, le Conseil fédéral estimait qu'environ **100'000 Ukrainiens résideraient en Suisse en 2023**, et **25'000 en 2024**.⁴⁶ Les chiffres sont aujourd'hui nettement plus élevés. L'argument selon lequel le statut S aide à « ne pas surcharger le système d'asile » ne tient pas la route en somme : l'hébergement, l'encadrement, l'aide sociale et d'autres mesures s'imposent malgré tout. **L'impact sur les dépenses publiques est énorme** : les dépenses totales du budget fédéral ont augmenté à plus de 82 milliards de francs en 2023, dont **plus d'un milliard rien que pour l'accueil des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine**. De plus, **200 millions de francs ont été alloués au programme de soutien à l'intégration**. Pour 2024, **1.2 milliard de francs sont même prévus**. A cela s'ajoutent environ 150 millions de francs pour le programme de soutien à l'intégration.⁴⁷

Ukraine : hypothèses du Conseil fédéral

⁴⁴ Le Conseil fédéral, 2023, Le statut de protection S ne sera pas supprimé, Communiqué de presse 1.11.2023, [online](#).

⁴⁵ SEM, 2024, Statistiques sur l'asile, [online](#).

⁴⁶ Budget 2023 avec plan intégré des tâches et des finances, [online](#).

⁴⁷ Budget 2023 avec plan intégré des tâches et des finances, [online](#).

« L'accueil de personnes à protéger en provenance d'Ukraine a une incidence considérable sur les finances de la Confédération, notamment en raison des indemnités qu'elle verse aux cantons (forfaits globaux, contributions d'intégration). Le scénario sur lequel repose le plan financier estime que le nombre moyen de personnes à protéger qui n'ont pas d'activité lucrative s'élèvera à 25'000 en 2024, avant de se tarir en 2024. Ces prévisions restent toutefois très incertaines. Il est possible que davantage de personnes à protéger viennent en Suisse ou que les durées de séjour soient plus longues qu'estimé, ce qui entraînerait des dépenses supplémentaires. Il faut s'attendre à des dépenses annuelles d'environ 20'000. »

Budget fédéral 2023, Volume 1, p. 34

Constat 5 : qui vient reste.

La pratique juridique et la politique migratoire actuelles **permettent d'immigrer en Suisse par la voie de l'asile même sans motif d'asile**. Même une décision d'asile négative ne signifie pas que la personne concernée doit quitter la Suisse. Les personnes « admises à titre provisoire » ont certes vu leur demande d'asile être rejetée, mais elles peuvent généralement rester en Suisse. **L'admission provisoire est une mesure de remplacement**. L'admission provisoire peut être prononcée pour une durée de 12 mois et être prolongée par le canton de séjour pour des périodes de 12 mois.

Les personnes admises à titre provisoire sont des personnes dont la demande d'asile a été rejetée et qui ont été renvoyées de Suisse. L'exécution du renvoi est toutefois illicite (violation du droit international), déraisonnable (mise en danger concrète de l'étranger) ou impossible (raisons techniques d'exécution). Le critère de l'inexigibilité a été progressivement élargi et inclut aujourd'hui des aspects liés au bien-être de l'enfant ou à l'état de santé de la personne concernée. L'UDC demande depuis longtemps une limitation des critères qui conduisent à une situation inacceptable.⁴⁸

Les personnes admises à titre provisoire ont le droit d'exercer une activité professionnelle.

Même en cas de bonne conjoncture, **la majorité de ces personnes n'a que peu de chances de trouver un emploi**. Sur plus de 44'000 personnes admises à titre provisoire, environ 48% sont en situation de travail, mais 82% dépendent de l'assistance publique⁴⁹ et ce, bien que l'aide sociale versée aux personnes admises à titre provisoire soit inférieure d'environ 20% et qu'il y ait une incitation à prendre un emploi.⁵⁰

⁴⁸ Initiative parlementaire [24.438](#) de Gregor Rutz: Admission provisoire comme mesure de substitution lorsqu'un renvoi ne peut pas être exécuté : préciser les cas de figure où le renvoi « ne peut être raisonnablement exigé » (14.6.2024).

⁴⁹ SEM, 2024, Situation professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés, [online](#).

⁵⁰ Les personnes admises à titre provisoire reçoivent également l'aide sociale ordinaire lorsqu'elles obtiennent un permis de séjour. Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés qui bénéficient de l'aide sociale sortent de la statistique de l'asile après 5 ou 7 ans et apparaissent en tant qu'étrangers

Fin juin 2024, **43'634** personnes vivaient en Suisse avec une admission provisoire.⁵¹ Fin 2020, ce chiffre s'élevait même à 48'644 personnes. **Le nombre de personnes admises à titre provisoire a donc plus que doublé depuis 2013** (2013 : 22'639 personnes avec statut F).⁵² De plus, les statistiques sont incomplètes et peu transparentes : de nombreuses personnes admises à titre provisoire obtiennent un permis de séjour après cinq ans de séjour, après quoi elles disparaissent des statistiques.

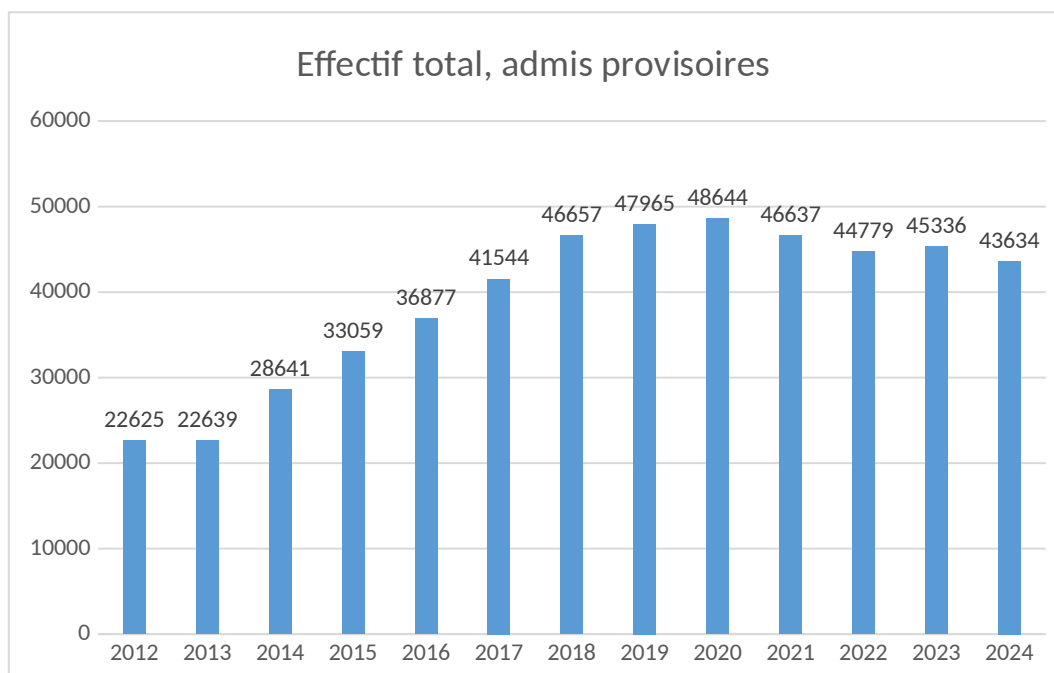


Illustration 7 : nombre d'admis provisoires. Source : SEM, statistiques sur l'asile, 2024

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) peut lever l'admission provisoire si les conditions ne sont plus remplies. C'est le cas lorsqu'il est possible, licite et raisonnable pour l'étranger de se rendre dans son pays d'origine ou dans le pays où il vivait avant d'être admis en Suisse. Inversement, les personnes admises à titre provisoire peuvent déposer une demande d'autorisation de séjour après 5 ans de séjour. L'augmentation du nombre de personnes admises à titre provisoire et la diminution du nombre de levées d'admissions provisoires sont justifiées par le Conseil fédéral comme suit :

Le Conseil fédéral sur les personnes admises à titre provisoire

dans la statistique de l'aide sociale ordinaire. Les chiffres réels sont donc encore plus élevés. A titre de comparaison, 3.2 % de la population vit de l'aide sociale. Les Suisses ont un taux d'aide sociale de 2 pour cent, les étrangers avec un droit de séjour ordinaire, c'est-à-dire sans le domaine de l'asile, un taux de 6.1 pour cent. En revanche, fin 2020, 87.3 pour cent des demandeurs d'asile bénéficiaient de l'aide sociale et 84.2 pour cent des réfugiés reconnus vivaient de l'aide sociale. Ces derniers ont droit aux mêmes prestations d'aide sociale que les Suisses.

⁵¹ SEM, 2024, Statistiques sur l'asile, [online](#).

⁵² SEM, 2024, Statistiques sur l'asile, [online](#).

« La composition de la catégorie des personnes admises à titre provisoire explique le recul et le faible taux de levée de l'admission provisoire. Au 31 octobre 2022, 44'975 personnes étaient admises à titre provisoire en Suisse. Parmi elles, 9'104 personnes au total étaient admises provisoirement en tant que réfugiés pour cause d'irrecevabilité de l'exécution du renvoi (20.24%). Pour ces personnes, il n'est pas possible de lever l'admission provisoire sans retirer simultanément le statut de réfugié. Au total, 32'563 admissions provisoires (72.4 %) concernent des ressortissants d'Afghanistan, d'Érythrée, de Somalie, de Syrie et d'Irak. En raison de la situation dans leur pays d'origine, une levée de l'admission provisoire à court terme n'est pas possible pour ces personnes. »

Réponse du Conseil fédéral du 12 décembre 2022 à la question [22.7979](#) de la Conseillère nationale Barbara Steinemann

Constat 6 : les interpellations de personnes en situation irrégulière ou d'immigrés clandestins augmentent

Alors que l'admission provisoire en tant que mesure de remplacement est régie par la loi, **de plus en plus d'étrangers vivent illégalement en Suisse**. Les étrangers en situation irrégulière sont appelés « sans-papiers ». Il s'agit d'étrangers qui n'ont jamais eu d'autorisation de séjour, qui n'en ont plus, qui sont entrés dans la clandestinité après avoir été déboutés de leur demande d'asile ou qui n'ont plus le droit de résider en Suisse pour d'autres raisons.

Selon des estimations de 2018, **environ 76'000 sans-papiers vivaient en Suisse**, principalement dans les grandes villes comme Zurich (environ 28'000), Genève (13'000), Bâle (4'000) et Berne (3'000). Le canton de Vaud estime le nombre de sans-papiers à environ 12'000. Les estimations sont imprécises. **D'autres études ont estimé que le nombre de sans-papiers se situait entre 90'000 et 105'000 ; le chiffre réel pourrait donc être nettement plus élevé.**⁵³

L'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières a appréhendé **plus de 50 000 clandestins en 2023**.⁵⁴ Il ne s'agit que du nombre d'interpellations. Comme il n'y a plus de contrôles systématiques aux frontières, il est probable que beaucoup plus de personnes entrent illégalement en Suisse. Il y en a probablement des centaines de milliers par an. Beaucoup d'entre elles viennent d'Afrique du Nord, du Proche-Orient et d'Afghanistan. Personne ne sait qui sont ces personnes et où elles se trouvent entre-temps : si elles se cachent ou si elles poursuivent leur voyage.

Arrestations d'immigrés clandestins en moyenne en 2022 / 2023 :

⁵³ Le Conseil fédéral, 2018, examen global de la problématique des sans-papiers, rapport du Conseil fédéral du 12 avril 2018, p. 12, [online](#).

⁵⁴ Office fédéral de la sécurité des frontières et des douanes, 2024, migration irrégulière, chiffres mensuels OFAC, [online](#).

- 140 prises en charge par jour ;
- 6 interpellations par heure ;
- une personne en situation illégale est interpellée toutes les 10 minutes.

Entre 2020 et 2022, le nombre de ces interpellations a augmenté de 371%. De janvier à fin juin 2024, le nombre d'interpellations illégales a déjà dépassé les 12'500 personnes.

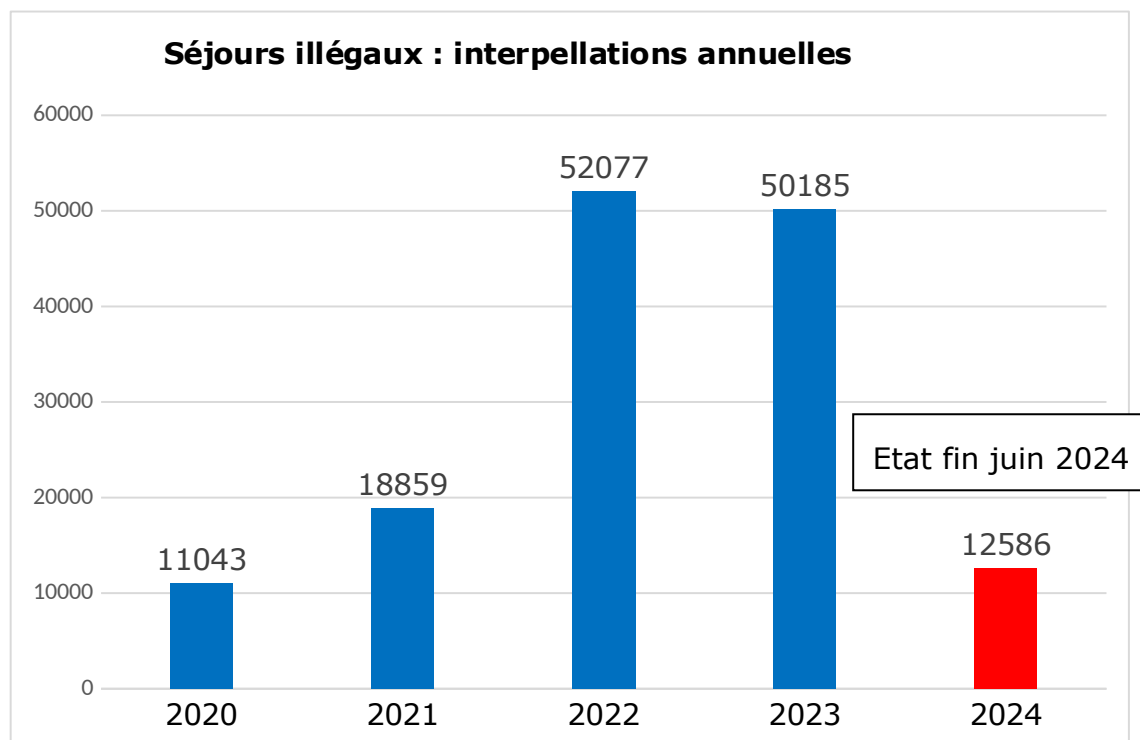


Illustration 8 : séjours illégaux, nombre d'arrestations. Source : Office fédéral de la sécurité des frontières et des douanes, 2024, [Migration irrégulière. Chiffres mensuels de l'OFAC](#).

Conclusion : une fois que l'on est en Suisse, on y reste. Aujourd'hui, environ 44'000 personnes admises à titre provisoire et environ 76'000 étrangers en situation irrégulière vivent en Suisse. Chaque semaine, environ 1'000 clandestins sont arrêtés aux frontières suisses.

Si l'on compare le nombre d'interpellations de personnes en situation irrégulière en Suisse avec les chiffres de l'Union européenne, on constate non seulement que la situation aux frontières suisses est préoccupante, mais aussi que la protection de la frontière extérieure de l'espace Schengen ne fonctionne pas du tout : « Selon les données provisoires de Frontex, 330'000 franchissements irréguliers de la frontière extérieure de l'UE ont été constatés en 2022, ce qui correspond à une augmentation de 64% par rapport à 2021. »⁵⁵ **Schengen n'est donc pas un espace**

⁵⁵ Agence de l'Union européenne pour l'asile / European Union Agency for Asylum (EUAA), 2024, Rapport sur l'asile 2023, page 11.

de sécurité, comme l'avait promis le Conseil fédéral au peuple suisse, mais un espace d'insécurité.

Constat 7 : les routes migratoires sont dangereuses, surtout pour les migrants

Pour maîtriser la crise des réfugiés ou les flux migratoires croissants, **il faut briser les routes migratoires classiques**. Ce n'est pas la « création de routes migratoires sûres » - comme le souhaite le pacte de l'ONU sur les migrations - qui résoudra les problèmes actuels, mais des mesures telles que la mise en œuvre de procédures d'asile dans des pays tiers sûrs en dehors de l'Europe.

Le pacte de l'ONU sur les migrations

Le "Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières" a été adopté par l'ONU en décembre 2018 au Maroc. Contrairement à la Convention sur les réfugiés, qui ne vise pas à gérer les mouvements migratoires, le Pacte de l'ONU sur les migrations poursuit cet objectif. Il vise à **créer des routes migratoires légales**, à proposer **des cours de langue du pays de destination déjà dans le pays d'origine**, à **faciliter le regroupement familial et les transferts d'argent vers l'ancien pays**. Le pacte sur les migrations vise à encourager - et non à freiner - les flux migratoires mondiaux. En d'autres termes, **le pacte de l'ONU sur les migrations vise à instaurer une libre circulation des personnes à l'échelle mondiale**. De nombreux éléments doivent être subordonnés à l'objectif de la libre migration – y compris certains droits fondamentaux !

Le 10 octobre 2018, le Conseil fédéral a décidé d'approuver le Pacte de l'ONU sur les migrations. L'accord correspondrait « aux intérêts de la Suisse dans le domaine de la migration » ; la Suisse mettrait déjà en œuvre certaines recommandations du pacte. Certains instruments de mise en œuvre nécessiteraient encore une « déclaration de précision » afin de clarifier leur portée politique. Le Conseil fédéral considère que les objectifs principaux de l'accord sont l'aide sur place, la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, la sécurité des frontières, le respect des droits de l'homme, le rapatriement et la réintégration ainsi que l'intégration durable. Ensuite, le Conseil fédéral est d'avis que le Pacte, en tant qu'instrument de droit souple, n'est pas juridiquement contraignant, mais qu'il est politiquement contraignant. Il n'existerait aucune base pour que le Pacte de l'ONU sur les migrations puisse faire partie du droit international public par la création d'un droit international coutumier.

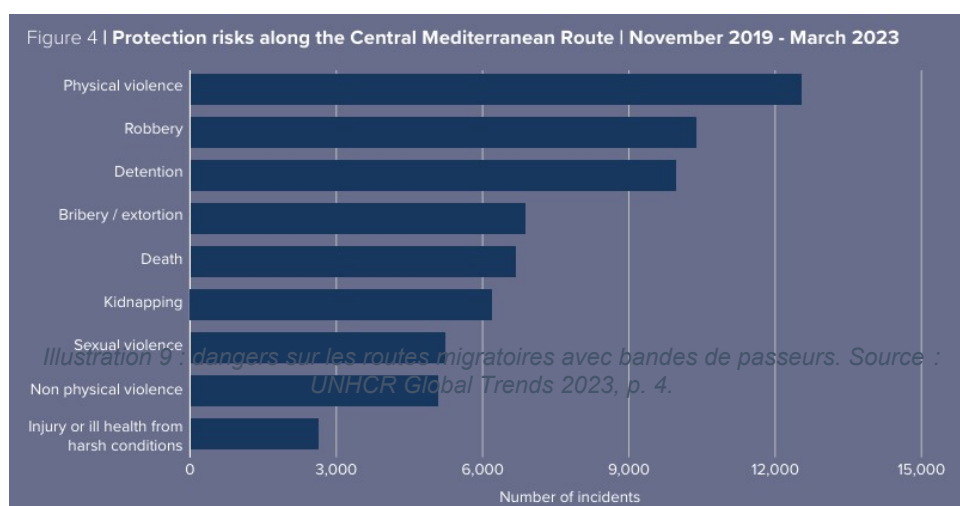
Le Conseil fédéral n'a pas encore signé ce Pacte. Le 3 février 2021, il a adopté le message relatif au Pacte sur les migrations à l'attention du Parlement, message qui n'a toutefois été présenté aux Chambres qu'après que le Conseil national et le Conseil des États ont donné au Conseil fédéral un mandat explicite en ce sens.

Le projet a ensuite été suspendu par le Conseil des États le 8 juin 2021 et par le Conseil national le 14 septembre 2021. Il est prévu d'attendre les résultats de la sous-commission « *Soft Law* » (ndt : droit souple) avant de prendre une décision. Par cela, le Parlement a voulu prévenir

un éventuel contournement des instances démocratiques. Le Pacte de l'ONU sur les migrations (21.018) est actuellement examiné par la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats.

Les bandes criminelles de passeurs constituent depuis de nombreuses années l'un des principaux problèmes dans le domaine de la migration. **La Suisse semble être dépassée et insuffisamment organisée à cet égard.** Il y a dix ans déjà, l'Office fédéral de la police avait déclaré dans un rapport que la lutte contre le trafic de migrants était insuffisante en Suisse.⁵⁶ Contrairement à la Suisse, l'Autriche, par exemple, a pris des mesures : **L'Office fédéral autrichien de la police criminelle** a créé dès 2021 un **département spécial** composé de 50 spécialistes.⁵⁷

Les routes migratoires, comme toutes les entreprises criminelles, sont brutales. En traversant la Méditerranée et le Moyen-Orient pour se rendre en Europe, les migrants sont victimes de toutes sortes de violences : Violences physiques, vols, viols sont à l'ordre du jour sur les routes



des passeurs. Si l'on a un intérêt humain à soulager la souffrance des migrants, on arrête les routes migratoires - toutes les routes. La seule façon de le faire est de réduire les incitations à la migration. **La migration ne doit pas en valoir la peine.** Si l'on fait comprendre cela aux gens, ils ne prendront plus de risques inconsidérés.

Constat 8 : l'absence de contrôles aux frontières incite l'immigration illégale

Les frontières suisses ne sont pas systématiquement contrôlées ; elles sont largement ouvertes. Selon les déclarations du conseiller fédéral Beat Jans, les contrôles aux frontières n'apporteraient pas de sécurité supplémentaire : « Le Conseil fédéral reste fermement convaincu que

⁵⁶ Office fédéral de la police, 2014, Le trafic de migrants à des fins commerciales et la Suisse, [online](#).

⁵⁷ NZZ, 2023, Qui arrêtera les bandes de passeurs ? Le fédéralisme helvétique a du mal à faire face, 28.10.2023, imprimé et [online](#).

les contrôles aux frontières intérieures ne sont pas un moyen efficace d'endiguer la migration irrégulière » et « l'introduction de contrôles systématiques aux frontières ne servirait à rien. »⁵⁸

En revanche, un communiqué de presse du Conseil fédéral du 31 mai 2024 a attiré l'attention : en raison de **la menace terroriste accrue pendant le championnat d'Europe de football** en Allemagne ainsi que pendant **les Jeux olympiques d'été** en France, **la Suisse renforce temporairement les contrôles à la frontière suisse**. Selon l'estimation du Conseil fédéral, « cela contribue à renforcer la sécurité et donc à endiguer la menace terroriste ». ⁵⁹ Laquelle des déclarations est donc valable ? Le Conseil fédéral se contredit-il une fois de plus ?

La confiance du Conseil fédéral dans le système Schengen semble toujours aussi grande et ce, malgré les insuffisances et les problèmes évidents de la protection des frontières extérieures. **L'ouverture des frontières permet aux migrants demandeurs d'asile d'entrer en Suisse en passant par de nombreux pays tiers sûrs**. Ils choisissent eux-mêmes le pays d'asile de leur choix, bien que cela ne soit pas conforme à l'esprit de la Convention relative au statut des réfugiés. C'est en partie pour cette raison que l'UE cherche à mettre en place des procédures d'asile en dehors des frontières extérieures de l'espace Schengen.

Les renvois vers les premiers pays d'accueil selon le système de Dublin ne fonctionnent généralement pas, car les premiers pays d'accueil n'effectuent pas de contrôle des personnes ni d'enregistrement. **En détruisant ou en cachant leurs documents sur leur chemin vers la Suisse, les requérants d'asile rendent leur expulsion ultérieure beaucoup plus difficile**. Mais cet abus n'est pas non plus puni, il est même, dans la plupart des cas, récompensé par l'octroi d'une admission provisoire et, tôt ou tard, d'un permis de séjour.

Constat 9 : la criminalité des étrangers et des demandeurs d'asile est une menace pour la sécurité publique

La politique d'asile et des étrangers de la Suisse est un échec. Ceux qui ne l'ont pas encore compris doivent rapidement changer d'avis. Nous devons éviter de passer le point de non-retour et d'atteindre des situations comme celles de Berlin, Paris, Stockholm ou encore Mannheim, non loin de la Suisse. Là encore, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

En 2023, 522'558 délits au total ont été enregistrés par la police en Suisse, ce qui équivaut à **1'432 délits par jour !** C'est ce que montre la statistique policière de la criminalité de l'Office fédéral de la statistique pour l'année 2023.⁶⁰

⁵⁸ Conseil national, Session de printemps 2024, Session extraordinaire « protection des frontières nationales », 14.03.2024.

⁵⁹ Le Conseil fédéral, 2024, Menace terroriste : contrôles renforcés à la frontière suisse lors de grands événements sportifs dans les pays voisins, Communiqué de presse 31.5.2024, [online](#).

⁶⁰ OFS, 2024. Statistiques policières sur la criminalité 2023.

31.2% de toutes les personnes mises en cause appartiennent à la population étrangère résidente permanente (32.1 % en 2022), 6,6 % à la population d'asile (4.2 % en 2022) et 17.9 % au groupe des autres étrangers (16.8 % en 2022). Cela signifie que **55.7% des infractions enregistrées sont commises par des étrangers.**

Alors que la criminalité des Suisses et des étrangers établis dans le pays diminue, celle de la population de l'asile et des étrangers en situation irrégulière augmente. **La population de l'asile enregistre la plus forte augmentation des infractions au code pénal : plus de 50 % en un an !**

Par nationalité, l'Algérie, l'Ukraine, l'Afghanistan, le Maroc, l'Érythrée, la Géorgie et la Syrie sont en tête de liste des personnes relevant de l'asile. Parmi les « touristes criminels », la Roumanie, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la Pologne, le Kosovo et la Serbie occupent les premières places. **L'afflux de demandeurs d'asile criminels et le tourisme criminel sont tous deux la conséquence de la politique d'ouverture des frontières.**

Prévenus pour infractions au Code pénal, 2023

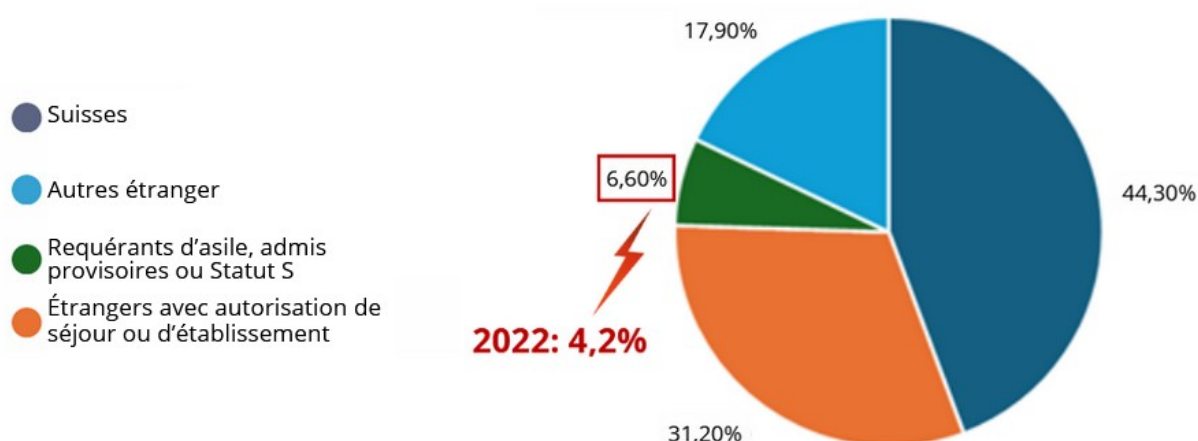


Illustration 10 : personnes accusées d'infractions au code pénal en 2023. Source : Office fédéral de la statistique 2024.

Les statistiques criminelles le montrent : Les délits commis par des étrangers et des demandeurs d'asile ont fortement augmenté et ce, tant en chiffres absolus que par rapport à la population. Ils volent, dealent, harcèlent et frappent.

Environ 56% des personnes mises en cause sont des étrangers, et la proportion de migrants demandeurs d'asile est particulièrement élevée. Par rapport à la population suisse en particulier, les personnes relevant du système d'asile - ce que l'on appelle la population de l'asile - sont nettement plus souvent criminelles. Le graphique suivant montre que les demandeurs d'asile commettent beaucoup plus de crimes que les Suisses par rapport à leur part de la population : les demandeurs

d'asile violent 11 fois plus souvent une femme que les Suisses et infligent 17 fois plus souvent des lésions corporelles graves avec un couteau que les Suisses.⁶¹

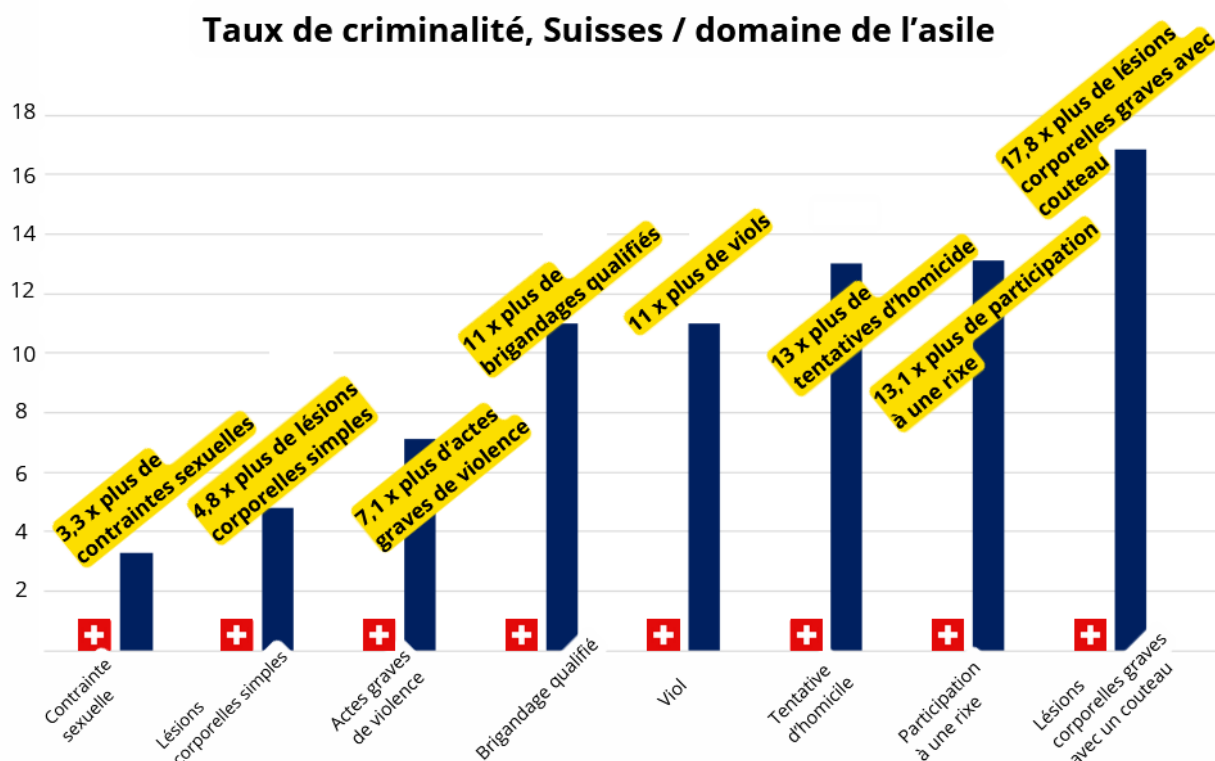


Illustration 11 : taux de criminalité Suisses / Requérants d'asile. Source : OFS 2024.

La Suisse a un problème avec la criminalité importée. C'est ce que montre la répartition des **personnes en détention provisoire et en détention pour motifs de sécurité : près de 80% sont des demandeurs d'asile, des étrangers et des clandestins**. 6.9% des personnes en détention sont des requérants d'asile.

⁶¹ Code pénal (CP) : Crimes violents et personnes mises en cause 2023. Statistiques policières de la criminalité 2023 (évaluation propre)

Personnes en détention provisoire et pour motifs de sûreté

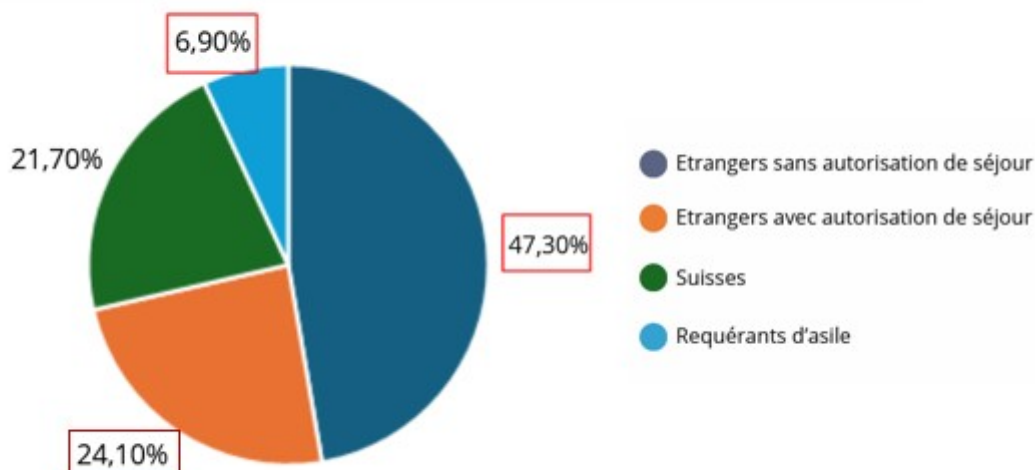


Illustration 12 : personnes en détention provisoire et en détention de sécurité en 2024. Source : Office fédéral de la statistique 2024.

Clans criminels, gangs, criminels et terroristes : **même en cas de délits graves, on ne parvient toujours pas à expulser systématiquement les criminels étrangers condamnés.** La Suisse ne doit pas devenir un **eldorado pour les criminels.** La Confédération doit enfin mettre en œuvre le mandat constitutionnel de manière conséquente sur l'expulsion des criminels étrangers : les criminels doivent quitter la Suisse sans condition. Les tribunaux ont également un devoir à remplir ; ils appliquent bien trop souvent la clause de rigueur prévue expressément pour les « cas de rigueur graves » et accordent ainsi aux criminels un droit de séjour supplémentaire en Suisse.

Constat 10 : personne ne connaît le coût exact de l'asile

Les coûts dans le domaine de l'asile ont massivement augmenté ; ils n'ont jamais été aussi élevés. Les dépenses du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) sont passées **de 1.5 milliard en 2021 à 3.5 milliards de francs en 2023.** Cela correspond à un facteur de 2.3 en 2 ans. Sur ce total, 1.3 milliard de francs sont consacrés aux personnes à protéger en provenance d'Ukraine. Pour rappel, en 2007, le budget total de l'Office fédéral des migrations s'élevait encore à environ 750 millions de francs.

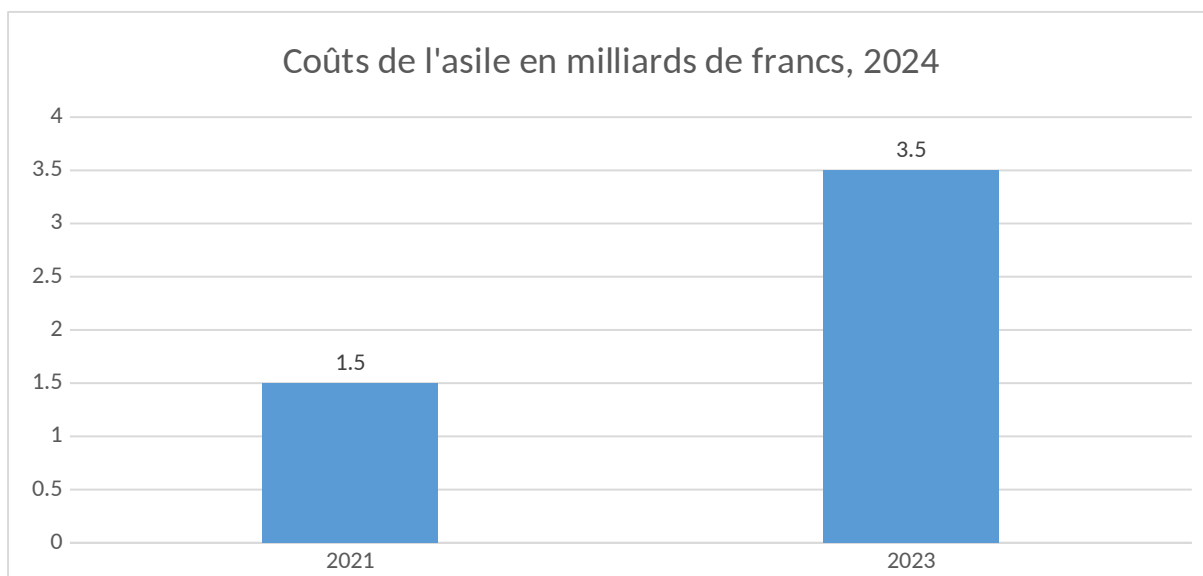


Illustration 13 : coûts du système de l'asile en milliards de francs. Source : finances fédérales, 2024.

Ces chiffres ne concernent que les dépenses fédérales. **Les coûts à la charge des cantons et des communes ne sont pas pris en compte** et sont probablement encore plus élevés.⁶² A cela s'ajoutent des charges supplémentaires pour les assurances sociales, les soins de santé, les coûts de la police, du ministère public et de la justice, ainsi que d'autres coûts cachés (en particulier ceux des institutions sociales soutenues par des contributions de l'Etat).

Il manque une véritable étude qui prenne en compte non seulement les coûts directs au niveau fédéral, mais aussi les coûts directs et indirects à tous les niveaux. Le 22 mai 2024, le Conseil fédéral a confirmé que la Confédération ne connaissait pas les coûts des cantons en raison du système d'indemnisation forfaitaire (24.3190).

En clair, **personne ne connaît le coût total exact de l'asile dans notre pays**. On connaît encore moins les coûts des assurances sociales, notamment des caisses d'assurance maladie, qui ne sont pas couverts par des cotisations ou des primes (payées par les contribuables). On ne connaît pas non plus les coûts des autorités de poursuite pénale et tous les autres coûts, notamment ceux des institutions sociales, qui sont financés par des contributions de l'Etat.⁶³

⁶² Comparer avec le Postulat [24.3744](#) de Thomas Knutti sur la transparence des coûts de l'asile, 14.6.2024

⁶³ Comparer avec le Postulat [24.3744](#) de Thomas Knutti sur la transparence des coûts de l'asile, 14.6.2024